

*Date de dépôt : 10 juin 2014*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2013**

### **Rapport de M. Alberto Velasco**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances, sous la présidence de M. Frédéric Hohl, a voté ce PL 11418 lors de sa séance du 21 mai 2014.

Les débats de la commission ont été suivis par M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat/DF, et M<sup>me</sup> Coralie Apffel Mampaey, directrice des finances et de la comptabilité/DF, que le rapporteur remercie pour leurs explications.

Le procès-verbal de cette séance a été tenu par M<sup>me</sup> Marianne Cherbuliez et M. Gérard Riedi. Qu'ils soient également remerciés pour leur travail.

En accord avec la commission, et au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2013, l'essentiel des travaux de la commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 11419 approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2013. Ce PL 11418-A se bornera, lui, à relater les votes sur la gestion et les discussions les entourant.

## **Commentaires du rapporteur**

A la lecture du compte-rendu de ce rapport, qui se borne aux votes sur la gestion des différentes politiques publiques et aux discussions les entourant, le lecteur constatera que les votes qui motivent l'acceptation ou le refus de ces différentes politiques publiques diffèrent selon les formations. Lors du deuxième débat, il s'est trouvé une majorité de circonstances pour refuser la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2013.

Ainsi, le rapport de majorité est assumé par une majorité composée de trois blocs, S, MCG et UDC, qui refusent la gestion pour des raisons différentes; le paradoxe étant que la majorité gouvernementale 2013 représentée au sein de la commission n'a pas eu la majorité pour défendre sa gestion.

Afin de donner une image des raisons qui ont conduit ces groupes à refuser la gestion, le rapporteur vous propose un tableau de synthèse des votes intervenus et relatant les refus des politiques publiques.

<b>POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>ACCEPTÉ</b>	<b>REFUSÉ</b>	<b>ABSTENTION</b>
FORMATION	1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG		4 PLR, 2 UDC
EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL	1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG	1 EAG, 3 S	1 Ve
ACTION SOCIALE	1 PDC, 3 MCG	2 S, 4 PLR, 2 UDC	1 EAG, 1 S, 1 Ve
PERSONNES ÂGÉES	1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG		1 S, 1 PLR
HANDICAP	2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 2 UDC, 3 MCG		1 EAG, 1 S, 3 PLR
ENVIRONNEMENT	3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG	1 EAG	1 PLR
AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT	1 Ve, 1 PDC, 4 PLR	1 EAG, 2 S, 2 UDC, 3 MCG	1 S
SÉCURITÉ ET POPULATION	1 PDC, 4 PLR, 3 MCG	1 EAG, 3 S, 1 Ve	2 UDC
MOBILITÉ	1 PDC	1 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG	1 EAG, 2 S
SANTÉ	1 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 3 MCG	1 S	1 EAG, 1 S, 1 PLR, 2 UDC

ÉCONOMIE	1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG	1 EAG, 1 S	1 S, 2 PLR, 2 UDC
FINANCE ET IMPÔTS	1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG	1 EAG, 2 S	1 S, 1 Ve, 1 PLR
CULTURE, SPORT et LOISIRS	1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 MCG	4 PLR	1 S, 2 UDC
AUTORITÉ ET GOUVERNANCE	1 Ve, 1 PDC, 2 PLR	1 UDC, 3 MCG	1 EAG, 3 S, 2 PLR, 1 UDC
ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN		1 S, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG	1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC
ÉNERGIE	1 V, 1 PDC, 1 UDC	2 S, 2 MCG	1 EAG, 1 S, 4 PLR, 1 UDC

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, de ce tableau on déduit que les groupes qui ont refusé la gestion ont motivé leur refus par la non-acceptation des politiques publiques suivantes :

***Groupe socialiste :***

Emploi, marché du travail ; Action sociale ; Aménagement et logement ; Sécurité et population ; Mobilité ; Economie ; Finance et impôts ; Activités de support et prestations de moyens ; Energie.

***Groupe MCG :***

Mobilité ; Aménagement et logement ; Autorité et gouvernance ; Activités de support et prestations de moyens ; Energie.

***Groupe UDC :***

Action sociale ; Mobilité ; Aménagement et logement ; Autorité et gouvernance ; Activités de support et prestations de moyens.

Les différentes prise de position par politique publique et la motivation de leurs refus vous sont relatés dans les pages suivantes lors de l'étude et vote de chaque politique publique.

Cependant, s'agissant des politiques publiques qui sont aujourd'hui des sources de préoccupation pour la population, à savoir la politique du logement, de la formation, de l'emploi et de la santé, on ne peut pas admettre qu'en la matière la gestion de l'Etat a été exemplaire !

S'agissant de la construction de logements, le nombre construit en 2013 est lamentablement bas, et ce alors que c'est un des problèmes majeurs que doit affronter la population. En effet, en 2010 il y eu 1 558 nouvelles

constructions, en 2011, 1836, en 2012, 2195 et en **2013, seulement 1288**. Alors que, si l'on voulait rattraper le retard en la matière, Genève devrait construire de 2 500 à 3 000 logements par année ! L'échec.

Concernant les chômeurs et les demandeurs d'emploi, les chiffres au mois de mai sont les suivants : taux de chômage 5,5 %, soit 12 753 chômeurs et 15 506 demandeurs d'emploi. En juin 2103, il était aussi de 5,5 % et au début de 2013, aussi de 5,5 %, pour finir à 5,6 %, avec en début d'année un nombre de demandeurs d'emploi de 15 515, pour finir en fin d'année à 15 940 ! Pas de baisse, mais une augmentation. Et ce alors même que les autorités nous indiquent que le canton crée de l'emploi. Pour qui ?! Car il est triste de savoir que dans votre canton il y a des possibilités d'avoir un emploi, mais vous, parce que vous êtes jeune sans formation, en manque d'expérience ou vieux de plus de 50 ans, vous n'y avez pas droit. L'échec, depuis des années.

Au sujet de la formation, les jeunes ont de plus en plus de difficulté à trouver un lieu d'apprentissage ou des stages de maturité ! Difficile d'admettre que la gestion d'un Etat est exemplaire quand elle n'arrive pas à faire en sorte que les nouvelles générations aient un accès garanti à la formation, un métier quoi !

Ce que l'on appelle se forger un avenir – avoir une formation, un emploi, un logement – n'est pas à la portée de tout le monde ! Il y a environ 10 % de la population qui est dans la précarité et ce chiffre n'est pas en diminution. Peut-on parler de bonne gestion quand assiste à une telle dégradation ?!

La réponse que l'on est prêt à nous fournir est que l'Etat n'a plus les moyens ! Et ce alors même que nous sommes une cité des plus riches, que le produit intérieur brut ne cesse de progresser et que par contre notre assiette fiscale se réduit ou n'est plus en mesure d'assurer les prestations au public !

Il y a une vague impression que nous avons tiré un peu trop la chasse des impôts et que le principe libéral qui dit qu'une baisse d'impôt entraîne automatiquement une augmentation des rentrées fiscales se vérifie mal à Genève. Pour le bien de notre république j'aimerais croire à la véracité de ce postulat. Mais je crois que l'on était en deçà du point d'inflexion de la courbe en cloche de M. Laffer ! Ce point qui dit qu'en deçà de ce point toute augmentation fiscale produit des rentrées et au-delà des baisses. A contrôler !

Mesdames et Messieurs, j'oubliais un point qui me semble important : la santé ! Prenons les HUG, bien qu'il y ait eu par la nouvelle direction une prise de conscience sur les attentes aux urgences, le problème subsiste, avec moins d'acuité il est vrai. Mais ce qui est gênant, ce sont les reports de charge sur les patients. En effet, la politique actuelle qui consiste à développer l'ambulatoire en principe est à saluer, car elle diminue les charges au niveau

des HUG, par contre elle les reporte sur les patients qui, eux, doivent s'acquitter de 10 % de la facture, ce qui n'est pas le cas en cas d'hospitalisation. Il y a aussi la réduction de personnel qui se répercute sur les conditions de travail et par là aux prestations. Enfin, s'agissant de l'IMAD, cette institution doit faire face à une augmentation de la demande et des cas qui demandent de plus en plus de prestations, sans que les moyens en personnel soient à la hauteur de la tâche. Une des conséquences est que cela se traduit par une augmentation du taux d'absentéisme et une surcharge sur le reste du personnel qui est au front.

S'agissant de l'administration, on devrait se poser la question de la bureaucratisation croissante qui n'est pas forcément synonyme d'efficacité, d'agilité et d'encouragement à la participation de la gestion d'un service, mais surtout de déresponsabilisation du fonctionnaire. Il en va de même pour la prolifération de cadres au détriment des ressources en lien direct avec la prestation.

Mesdames et Messieurs, ces quelques considérations justifient que l'on ne puisse pas accepter la gestion 2013 de notre Etat.

### **Vote en premier débat**

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11418.

**L'entrée en matière du PL 11418 est acceptée, à l'unanimité, par :**

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

### **Deuxième débat**

Le président aborde l'examen du rapport de gestion, politique publique par politique publique.

### **Le président appelle la politique publique A – FORMATION**

#### **Programme A04 – Hautes écoles**

Un commissaire (MCG) se dit sceptique quant au fait que les commissaires n'ont pas étudié les comptes de l'Université. Il émet des

réerves sur la politique du rectorat, notamment la politisation du rectorat ; il devrait d'avantage se consacrer à ses tâches d'enseignement et de recherche et s'abstenir de prendre des positions politiques, ce qui a posé des problèmes l'an dernier.

### Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

**Les commissaires acceptent la politique publique A – FORMATION dans son ensemble, par :**

Pour : 8 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 MCG)

Abstentions : 6 (4 PLR, 2 UDC)

### Le président appelle la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

#### Programme B01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Un commissaire (S) annonce que, pour les socialistes, la question de l'insertion des demandeurs d'emploi est problématique. Ils sont insatisfaits du fonctionnement de l'OCE en 2013 ; ce n'est pas pour rien qu'il y a eu des mouvements au niveau des collaborateurs de cet office. Ils sont totalement insatisfaits au sujet de la réinsertion des chômeurs, en matière de prise en considération des besoins de formation des EdS. En Commission de l'économie, ils ont eu l'occasion de parler de divers événements en lien avec les EdS, et il est frappé de voir à quel point ce mouvement a révélé dans quelle mesure les EdS étaient laissés de côté et pas pris en charge correctement par certains employeurs. Il y a un réel problème de suivi. Il espère que le nouveau conseiller d'Etat saura impulser une meilleure prise en charge des EdS. Les lacunes à ce sujet se traduisent au niveau des comptes, par un non-dépensé de plus de 10 millions sur les moyens pour les chômeurs ; ce sont des économies mal placées.

Dès lors, les socialistes refuseront la politique publique B.

Suite à cette intervention, un commissaire (PLR) dit avoir également le privilège de siéger en Commission de l'économie, et il n'a pas du tout la même lecture que son prédécesseur des débats que les commissaires ont eus à ce sujet. Il précise qu'ils ont eu des exposés très intéressants et très complets, notamment de la part des associations qui employaient des EdS ainsi que de M. Poggia. Il est très clairement ressorti que ces EdS étaient utiles pour des

personnes qui, sans ces EdS, se retrouveraient à l'Hospice général car la plupart des bénéficiaires de ces EdS étaient des personnes qui ne pouvaient pas réintégrer le marché primaire du travail. De plus, il y a eu un engagement de la part de M. Poggia d'apporter une attention toute particulière aux bénéficiaires des EdS plus âgés et d'aménager certaines conditions pour ces personnes, à la demande de la Commission de l'économie. Il comprend que le groupe socialiste soit insatisfait, car ses propositions n'ont pas été acceptées par la Commission de l'économie.

Il lui semblait important de rétablir la vérité sur ce sujet et il ajoute que les syndicats auditionnés en Commission de l'économie s'en fichaient complètement que ces EdS retournent à l'Hospice général ; ils voulaient simplement que ces EdS soient au bénéfice du salaire minimum à 4 000 F.

Sur le même sujet, un commissaire (MCG) annonce qu'il siège aussi en Commission de l'économie et il imagine que personne n'est satisfait des EdS, pour des raisons diverses. Il indique que M. Poggia s'est engagé à aménager ces emplois, notamment pour les plus de 60 ans, et il relève qu'il y a tout et n'importe quoi dans ces EdS. Il ajoute que la problématique fédérale a été bien expliquée par le conseiller d'Etat, où il s'agissait, notamment, de savoir si les augmentations proposées par les socialistes devaient être acceptées et si ce n'étaient pas, en réalité, des subventions déguisées. Ils attendent des propositions de la part du conseiller d'Etat.

Le commissaire (S), reprenant la parole, indique qu'il y a des éléments qui sont de la science-fiction, car les questions relatives aux EdS et à l'OCE n'ont rien à voir avec les PL des socialistes. Les comptes montrent qu'il y a des non-dépensés importants sur la formation et le suivi des chômeurs. Le manque de formation pour les EdS est avéré ; cela a été répété, à la fois par les employeurs d'EdS et par les personnes qui participent à ces mesures. Tout le monde fait ces constats ; il faut donc être honnête et le reconnaître. Tous ont peut-être une part de responsabilité et n'ont pas assez bien suivi ce dossier. Il estime que l'on ne peut que regretter que des économies aient été faites sur les mesures en faveur des chômeurs genevois. Il espère que le nouveau conseiller d'Etat sera plus dynamique que ne l'a été son prédécesseur.

Un autre commissaire (S) indique que le remplacement du RMCAS par les EdS était intéressant pour autant que l'objectif poursuivi pouvait être atteint. Or, à l'heure actuelle, il y a des personnes qui sortent du chômage et qui vont à l'Hospice général, parce qu'ils ne peuvent pas bénéficier d'emplois de solidarité. Ensuite, il ajoute qu'en page 25 du rapport de gestion du Conseil d'Etat, il est intéressant de constater qu'il y avait 296 EdS en 2005 et 165 seulement en 2013 ! Il y avait 626 placements en

PCEF/STAREC en 2011 et seulement 29 en 2013. Par conséquent, il souligne qu'il y a une dégradation, par rapport aux possibilités données aujourd'hui aux chômeurs de pouvoir se réinsérer dans le circuit économique. On a tous intérêt à créer des emplois et à faire en sorte que les chômeurs trouvent un emploi, car toute personne qui retrouve un emploi est une personne de moins à la charge de la société.

Des commissaires (PLR et PDC) pensent que l'on ne peut dire que les gens sont globalement opposés aux EdS, car ils y sont farouchement favorables comme outil de la politique d'intégration sociale. En plus, il faut arrêter de faire croire aux gens qu'ils pourront faire tous les métiers qu'ils veulent, à n'importe quel moment, lorsqu'ils se retrouvent au chômage, car la population considérée ne retrouverait pas d'emploi dans le marché ordinaire.

Un des commissaires (S) précise que son propos n'était pas de dire que les EdS ne sont pas bien, mais que la politique publique B01 donnait des résultats insatisfaisants, en particulier s'agissant du suivi des EdS.

Il indique que dans le tableau du suivi du programme de législature, sous le point 0809.1, il est indiqué, sous livrables, qu'il y a 1 000 EdS disponibles fin 2013 alors qu'au niveau de la réalisation, il y avait 751 personnes sous contrat EdS à fin 2013 ; le nombre d'EdS existants est revu à la baisse, car il est conditionné au respect de l'enveloppe budgétaire globale allouée aux mesures de lutte contre le chômage. Ainsi, le fait de faire moins que prévu n'est pas lié au nombre de chômeurs et aux besoins des personnes qui sont dans cette situation, mais à des considérations budgétaires. Il est insatisfait de cela, au niveau de la gestion de l'Etat, mais ne remet pas en cause les décisions prises par les commissions du Grand Conseil ou le peuple.

Le groupe UDC soutient tout ce qui a été fait et précise que c'est suite à une proposition de l'UDC que M. Poggia a réalisé qu'il fallait faire quelque chose pour les plus de 60 ans.

Le groupe MCG croit que le groupe socialiste a raison. C'est bien parce qu'il y avait des problèmes structurels et de management que le poste de directeur de l'OCE est actuellement au concours.

### ***Programme B02 – Surveillance du marché du travail***

Une commissaire (S) estime que le tableau et les indicateurs relatifs à la lutte contre le travail au noir sont intéressants, mais que la problématique ne se résume pas à cela. Le département devrait, avec les mêmes indicateurs que ceux du SECO, montrer ce qui se fait ; on constaterait qu'il y a une déficience au niveau du contrôle du travail au noir, mais aussi des conditions de travail hors conventions collectives.

## Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

**Les commissaires acceptent la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL dans son ensemble, par :**

Pour : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 4 (1 EAG, 3 S)

Abstention : 1 (1 Ve)

## Le président appelle la politique publique C – ACTION SOCIALE

### Programme C03 – Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

D'emblée, un commissaire (PLR) explique que son groupe refusera le rapport de gestion concernant la politique publique C, principalement parce qu'au sujet du programme C03, il considère que le Conseil d'Etat s'amuse à jouer avec les chiffres et à sous-estimer les besoins en matière d'action sociale. Le PLR, comme dit au cours du débat budgétaire, veut la réalité des chiffres, que le Conseil d'Etat ne respecte pas. Il précise qu'il est facile, pour le Conseil d'Etat, de jouer avec les chiffres relatifs à l'aide sociale, puisqu'il y a une garantie constitutionnelle sur le déficit de l'Hospice général. Cette logique de facilité ne va pas pouvoir continuer ad aeternam. Il faut clairement marquer la volonté de combattre cette manière de faire du Conseil d'Etat, raison pour laquelle il invite ses collègues à refuser le rapport de gestion de la politique publique C.

Le groupe UDC indique qu'il est favorable à la réalité des chiffres et des budgets, alors que le Conseil d'Etat ne respecte pas cette règle. Le nouveau Conseil d'Etat ne peut pas se réfugier derrière les décisions prises par l'ancien Conseil d'Etat, car M. Poggia a lui-même présenté ces estimations. Il conclut en disant que l'UDC refusera ce rapport de gestion.

Le groupe MCG relève que c'est une des grandes questions qui occupent cette commission, à raison. En effet, il fut un temps où la situation était inverse : l'Hospice général avait des prévisions plus pessimistes que les chiffres finalement constatés. Il note encore qu'il y a quelque chose d'imprévisible dans l'aide sociale, raison pour laquelle il faut pondérer les critiques faites à ce sujet, qui sont toutefois justifiées sur le fond.

Le groupe EAG constate, dans le tableau de la page 31, que le nombre total de personnes suivies passe de 20 765 en 2012 à 20 573 en 2013. Il est surpris qu'il soit indiqué que la progression, entre 2012 et 2013, est alors de « +3% ».

#### Programme C04 – Protection des personnes adultes sous tutelle et sous curatelle

Une commissaire (S) a entendu les préoccupations de M. Poggia quand à l'avenir, s'agissant de ce programme. En 2013, il y a eu une augmentation des personnes qui n'arrivent plus à gérer leurs affaires administratives, voire leur vie en général, ce qui est alarmant. Aucun effort n'a toutefois été fait en termes de personnel en plus en 2013, dans ce service qui est sinistré. Les socialistes ne pourront pas voter ce programme C04, car le Conseil d'Etat en a fait une mauvaise gestion en 2013. Cela ne présume cependant en rien ce qui sera mis en place par la suite.

Un commissaire (PLR) se dit étonné des propos de sa préopinante, au vu des chiffres clés. En effet, le nombre de nouveaux mandats a diminué, puisqu'il est passé de 297 en 2011 à 310 en 2012 et à 289 en 2013. Si les socialistes ont effectivement refusé le rapport de gestion sur cette politique publique en 2011 et 2012, lorsque ce chiffre a augmenté, les propos de la commissaire (S) pourraient être cohérents ; sinon, il n'arriverait pas à comprendre leur position consistant à accepter le rapport de gestion lorsque le nombre de nouveaux mandats augmente et à le refuser lorsqu'il diminue.

Une commissaire (S) relève que le nombre de dossiers actifs et en cours de clôture représente une accumulation de dossiers importante ; le total a augmenté de manière significative en 2013.

#### Programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

Le groupe UDC indique qu'il est étonné et dérangé par les commentaires à l'appui du tableau figurant en page 32, signifiant une baisse des demandes d'asile. En effet, il admet qu'en 2013, il y a eu une diminution du nombre de personnes prises en charge de 4% par rapport à 2012 ; le chiffre de 2013 reste toutefois supérieur à celui de 2011. Il faudrait donc que le Conseil d'Etat fasse preuve d'un peu plus de sincérité objective dans ses commentaires.

Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE**Les commissaires refusent la politique publique C – ACTION SOCIALE dans son ensemble, par :**

Pour :	4 (1 PDC, 3 MCG)
Contre :	8 (2 S, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions :	3 (1 EAG, 1 S, 1 Ve)

**Le président appelle la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES**

Le groupe PLR fait part de son inquiétude concernant la gestion de cette politique publique. L'organisation de l'Etat, telle qu'elle est aujourd'hui, avec les contrats de prestations et des couvertures qui ne sont pas complètes, ainsi que des mécanismes salariaux que les EMS sont obligés de suivre, a pour conséquence que de donner plus à la fonction publique c'est réduire les prestations pour les personnes âgées. Sachant que c'est une population en croissance, s'il n'y a pas une modification structurelle dans l'organisation proposée par le Conseil d'Etat, au sujet des annuités par exemple, ils courent au désastre.

Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES**Les commissaires acceptent la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES dans son ensemble, par :**

Pour :	13 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Abstentions :	2 (1 S, 1 PLR)

**Le président appelle la politique publique E – HANDICAP**Programme E01 – Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Le groupe socialiste souligne le manque d'institutions dans certains domaines et évoque une pétition, traitée lors de la dernière séance du Grand Conseil, qui demande plus de places en établissements, pour les personnes handicapées qui sont actuellement en hospitalisation. Par conséquent, il faut

aussi plus de places pour les personnes handicapées qui sont actuellement placées hors du canton et qui coûtent relativement cher. De plus, ces placements empêchent la proximité de ces personnes, qui est difficile à gérer pour les familles.

Le groupe PLR fait ici la même remarque que celle qu'il a faite au sujet de la politique publique D. Il y a des demandes grandes dans la population, mais l'organisation est telle que les manques actuels de moyens sont aussi dus au fait qu'il y a des mécanismes qui lient les subventionnés et les contraignent dans la délivrance des prestations. Il faut mener des réflexions à ce sujet, comme pour les EMS.

Le groupe PDC rappelle, comme cela a été indiqué à la dernière séance du Grand Conseil, qu'il y a des projets en cours et qu'il n'est pas possible de prétendre que l'on pourrait faire des économies en remplaçant ces placements hors canton par des placements en institutions sur Genève, puisque les salaires sont plus élevés à Genève que dans tous les autres cantons. Le placement dans le canton est souhaité, mais uniquement pour la raison extrêmement légitime consistant à avoir des familles regroupées, non pour des questions financières.

### Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP

**Les commissaires acceptent la politique publique E – HANDICAP dans son ensemble, par :**

Pour : 10 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 1 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abstentions : 5 (1 EAG, 1 S, 3 PLR)

### Le président appelle la politique publique F – ENVIRONNEMENT

#### Programme F01 – Protection de l'environnement

Le groupe EAG annonce qu'il refusera la politique publique F. En effet, lorsqu'il voit comment le programme « Environnement 2030 » a été débattu en Commission de l'environnement et devant le Grand Conseil, ainsi que ce que fait le DETA, il trouve que la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux est bizarre. Il rappelle que, lorsqu'ils ont parlé des dangers liés aux dégradations climatiques, une partie des députés avait éclaté de rire ;

or, rire parce qu'il y a des millions de morts annoncées, c'est une conception de l'humour qui ne lui plaît pas beaucoup.

Il y a une grande croyance dans le développement durable, au niveau de ce que produit la Commission de l'environnement. Le groupe rappelle que, dans le document « Environnement 2030 », figure 23 fois le concept du développement durable, mais jamais celui de la croissance. Parler d'environnement sans parler de croissance est, selon lui, une manière de se fermer à la vision des choses. Cela explique son refus.

### Programme F05 – Politique agricole

Le groupe UDC annonce qu'il acceptera la politique publique F. Mais il souhaite toutefois mettre chacun en garde sur certains points. Il traite du clash annoncé entre le développement du canton et le problème des terres agricoles, puisque l'on arrive à la limite des surfaces d'assolement (SDA) imposées par la Confédération, qui est de 8 400 hectares. Il indique que le Conseil d'Etat a rencontré M<sup>me</sup> Leuthard récemment pour tenter de « bricoler » ce chiffre, en mettant dans ces surfaces une partie des zones viticoles. Le Conseil d'Etat a toutefois été sèchement renvoyé par M<sup>me</sup> Leuthard, qui ne veut pas d'exception.

Il relève que la politique d'environnement 2015-2030 peut tourner de façon favorable pour Genève ou devenir une véritable usine à gaz. Il note qu'elle ne parle que très peu des paysans, alors que cette politique environnementale ne se fera pas sans l'aide et la présence des paysans, qui détiennent tout de même la moitié du territoire. Enfin, il indique qu'il y a une correction à apporter sur ce point.

Le groupe PLR indique qu'il n'est qu'à moitié d'accord avec les propos du commissaire (UDC), parce que ce dernier a effectivement raison. Dès lors, il ne comprend pas pour quelle raison l'UDC s'est opposé à mettre les P+R en France.

En réponse à la question, un commissaire (UDC) tient à souligner le succès de GRTA, qui défend la production et les produits de proximité, et dit qu'il faut continuer à soutenir cela. Sur ce point, l'Etat est cohérent avec sa politique environnementale.

## Politique publique en général

Le groupe MCG annonce qu'il votera la politique publique F. Il ajoute qu'ayant des convictions fédéralistes, il est toujours choqué lorsque le Conseil fédéral veut donner des directives au canton, quand les législations fédérales sont si inappropriées et constituent des entorses au fédéralisme. Les déclarations de M<sup>me</sup> Leuthard et son ingérence lui déplaisent au plus haut point et il espère que le conseiller d'Etat saura faire de la résistance face à Berne et avoir une politique proprement genevoise.

Le groupe PDC relève que M<sup>me</sup> Leuthard a appliqué une loi qui a été votée par le peuple et qu'il est bon qu'elle soit respectée, surtout par ceux qui en appellent toujours au peuple.

## Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT

**Les commissaires acceptent la politique publique F – ENVIRONNEMENT dans son ensemble, par :**

Pour :	13 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	1 (1 EAG)
Abstentions :	1 (1 PLR)

## Le président appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### Programme G01 – Accès au logement

Un commissaire (EAG), dans le tableau de la page 53, constate qu'il y a eu 204 LUP construits et 201 LUP acquis en 2011, et 154 LUP construits et 28 LUP acquis en 2013, soit une importante diminution. Il remarque que l'on ne se rapproche pas de l'objectif fixé en termes de LUP, alors qu'il y a une augmentation des PPE, soit un glissement des LUP vers la PPE. Cela constitue, pour lui, une raison suffisante de refuser ce rapport.

### Programme G02 – Aménagement du territoire

Le groupe MCG annonce qu'il est opposé à cette politique, telle qu'elle est menée, car l'Etat fait de l'urbanisme sans architectes et sans urbanistes, ce

qui a été confirmé aux commissaires par le conseiller d'Etat chargé de cette politique, lors de son audition. Il s'oppose à cette politique qui, à long terme, est néfaste pour Genève. Par ailleurs, il indique la carence dans la production des PLQ.

De plus, parce qu'il y a beaucoup de personnes peu intégrées au tissu local et qui connaissent peu la mentalité locale, on se trouve face à ce qui s'apparente quelque part à un désastre, selon le MCG. Il est ainsi opposé au programme G02 et, en conséquence, à la politique publique G.

Il poursuit en indiquant que le conseiller d'Etat a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir des spécialistes du domaine de l'urbanisme et qu'il suffisait d'avoir des bonnes compétences relationnelles et de management pour être chef de projet. Cette attitude, qui existait déjà avant le magistrat actuel, dès 2013, ne peut pas convenir au MCG.

Le groupe PLR indique qu'il salue le vote du plan directeur cantonal 2030 en 2013, qui est un élément majeur pour l'aménagement futur du territoire. Il estime qu'il faut saluer cet important travail réalisé. Il lui semble qu'il y a un architecte cantonal, qui a été engagé par M. Muller à l'époque ; il ne comprend donc pas les propos du groupe MCG.

Ensuite, il émet une réserve, qui n'empêchera toutefois pas son groupe de voter le rapport de gestion de cette politique publique : il croit qu'il faut lier les questions de mobilité et d'infrastructures à celles de l'aménagement. Et, à ce titre, on pourrait regretter que tout ceci ne soit pas dans le même département. A titre d'exemple, il indique qu'au niveau des Communaux Ambilly, tout est prêt en termes d'aménagement, mais que rien ne se passe parce que la route qui devait être construite ne l'est pas encore. Globalement, le groupe PLR estime toutefois que le travail du Conseil d'Etat en 2013 peut être salué et que le rapport de gestion peut être accepté.

Le groupe UDC relève qu'il y a un problème majeur qui est celui du déclassement des terres agricoles car on arrive à des limites. Il est inacceptable de déclasser des zones agricoles, comme les Cherpines, pour ensuite choisir une densité de 1 ; c'est nettement insuffisant et ne donne pas un bon signe au Conseil d'Etat pour économiser les terres. Le groupe voit là un manque de cohérence, car il faut avoir le courage de voir les choses en face : si l'on veut accueillir 100 000 personnes de plus à Genève en 20 ans ou 25 ans, sachant qu'il faut compter en tous cas 200 m<sup>2</sup> par personne pour toutes les infrastructures (écoles, routes, etc.), cela représente 2 000 hectares. Il y a un manque de cohérence dans la vision du Conseil d'Etat à moyen et long termes.

## Politique publique dans son ensemble

Le groupe socialiste refusera la gestion de la politique publique G, mais pas parce que le conseiller d'Etat serait responsable, puisqu'il vient d'arriver. En effet, il indique qu'un commissaire (S) a posé un certain nombre de question sur le département et notamment au sujet de la production de PLQ, mais les réponses obtenues s'apparentaient à une esquivé plutôt qu'à une réponse à la question. Considérant l'importance de la production des PLQ en matière de construction de logements, le groupe relève le paradoxe d'un service où il y a plus de personnes qu'auparavant mais avec une moindre productivité. Et ce alors même que de nombreux agents spécialisés ont été engagés pour des programmes spécifiques et qu'il s'agit maintenant de les réintégrer à la fonction publique, à moins que les besoins ne se fassent pas sentir.

Le groupe des Verts, en réponse à la prise de position du groupe UDC, au sujet de la zone agricole et de la densification, déclare que les Verts sont également soucieux de conserver la zone agricole dans le canton, raison aussi pour laquelle ils avaient soutenu le PL sur la densification, auquel l'UDC s'était opposé par référendum. Il indique qu'il y a eu beaucoup de déclassements au cours des 10 à 15 dernières années et il faut maintenant faire démarrer ces projets et construire dense. Ils ont vu qu'aux Communaux d'Ambilly, le projet a été redimensionné à plusieurs reprises et que, pour finir, ils arrivent à des densités négligeables. Ce n'est pas ainsi qu'ils vont régler le problème du manque de logements dans le canton, tout en préservant les zones agricoles. Enfin, le groupe des Verts indique qu'il est, en effet, important pour tous de pouvoir vivre dans un endroit dense, puis de pouvoir profiter des zones vertes.

## Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### **Les commissaires refusent la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, par :**

Pour :	6 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)
Contre :	8 (1 EAG, 2 S, 2 UDC, 3 MCG)
Abstention :	1 (1 S)

## Le président appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

### Programme H01 – Population, droit de cité et migration

Le groupe socialiste relève ce qui a déjà été dit au cours des travaux de la Commission des finances : il y a un vrai problème de gestion de l'OCP, entre autres en ce qui concerne les délais dans les naturalisations et le suivi des délivrances des permis d'établissement. Il y a un effort à faire ; le Conseil d'Etat a promis que cela changerait, mais il n'y a pas encore eu de résultat dans les faits.

Le groupe PLR, tout en remerciant le groupe socialiste pour son intervention, tient toutefois à rappeler que certaines décisions relèvent de compétences fédérales et non cantonales. Il estime aussi qu'il faut pouvoir naturaliser plus rapidement, mais ajoute que cela ne constitue pas pour lui une raison pour refuser la gestion de cette politique publique. C'est plutôt au niveau fédéral que le processus de naturalisation est ralenti et c'est le Conseil national qui pourrait peut-être agir sur ce point.

Le groupe socialiste signale que cette problématique a été traitée en audition en sous-commission, au sujet de laquelle les commissaires n'ont pas encore reçu le rapport. Il avait posé des questions à ce sujet et il lui avait été répondu qu'il y avait bien un problème de délai d'attente au niveau de l'OCE et que le conseiller d'Etat était conscient de cela.

### Programme H02 – Sécurité publique

Le groupe UDC estime que l'on ne peut que saluer l'idée de prendre du personnel administratif pour remplir des tâches administratives et permettre ainsi de remettre des policiers sur le terrain, mais que ceci est la partie émergente de l'iceberg. On ne voit pas trop l'autre partie, dans le rapport, à savoir les raisons pour lesquelles les tâches administratives deviennent envahissantes et les procédures sont alourdies, nécessitent plus de collaborateurs et prennent plus de temps. C'est une réflexion générale, qui ne concerne peut-être pas directement le Conseil d'Etat. Les conseillers nationaux devraient peut-être aussi intervenir, car ils sont en train de se générer du travail supplémentaire inutile.

### Programme H04 – Armée et obligation de servir

Le groupe socialiste relève que ce programme coûte toujours trop cher.

### Programme H06 – Exécution des poursuites et faillites

Le groupe socialiste note qu'il y a toujours un problème réel d'organisation dans ces services, qui ne sont pas satisfaisants dans leur gestion ; les temps d'attente sont trop longs et le fonctionnement des offices n'est pas suffisamment cadré. Il évoque les suspicions d'avantages indus accordés à certaines personnes en cas de ventes réalisées lors de faillites. Par conséquent, il indique qu'il est très dubitatif quant à ce programme, même si des efforts sont faits, cela demeure peu sécurisé et non fonctionnel pour la population genevoise.

Le groupe PLR annonce que cela fait maintenant 14 ans ou plus qu'il y a un problème à l'office des poursuites et faillites ; le scandale y relatif est antérieur à 2001. Des réformes ont toutefois été votées et des efforts ont été faits. Il indique que le nœud du problème est maintenant informatique et que M. Maudet a montré qu'il avait repris cela en main avec M. Favre. Même si le groupe admet que cela reste un problème et que c'est lent, néanmoins le service fonctionne : les poursuites sont délivrées, les faillites sont activées et les créanciers finissent par récupérer ce qui peut l'être. Si, dans 4 ans, ils constatent que le système informatique ne fonctionne toujours pas, les commissaires seront en droit de s'interroger sur ce que fait l'administration.

Il signale qu'il y a des scandales et des réformes à répétition dans cet office depuis les années 1980. S'il ne votait que sur ce programme, le MCG refuserait la gestion de la politique publique H.

### Programme H07 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le groupe UDC déclare qu'il est fondamentalement opposé à la gestion de ce programme, car on ne cesse de dire qu'il y a une explosion démographique et qu'il faut doubler les moyens carcéraux. Or, selon les rapports de gestion de la police, 80% des détenus à Genève sont des étrangers sans aucune attache avec le canton. Il n'inclut pas dans ce terme d'« étrangers » les étrangers résidant à Genève qui, comme tout un chacun, peuvent faillir une fois.

Les développements faramineux et les coûts induits par la politique pénitentiaire lui semblent totalement inappropriés, raison pour laquelle l'UDC ne peut souscrire à cette forme de gestion, qui est due à une politique choisie.

Le groupe d'Ensemble à Gauche annonce que son groupe est fortement en désaccord avec l'importance donnée à la détention administrative et les crédits votés à cet effet, d'où son refus de la gestion de la politique publique H.

Le groupe socialiste se dit totalement insatisfait du montant de coaching, de quelque 300 000 F, qui est réellement disproportionné par rapport au but de réorganisation d'un office au sein de l'Etat. Il sait que les questions de surpopulation carcérale sont difficiles à gérer et relève que le SAPEM dysfonctionne totalement aujourd'hui ; il y a des détenus qui n'ont même pas de réponse à leurs demandes et ne savent pas où ils en sont au niveau de l'exécution de leur peine. Il y a des dysfonctionnements, qui ont un effet clair sur l'ambiance générale : les gens sont encore plus tendus et mécontents de leur sort s'ils n'obtiennent pas de réponse. Le groupe voit là une véritable bombe à retardement et annonce qu'il refusera cette politique publique, entre autres à cause des problèmes de gestion au niveau du programme H07.

Le groupe PLR n'est pas étonné des prises de position de la gauche, il n'a, en revanche, pas compris ceux du représentant du groupe UDC, qui semble dire qu'il est opposé à la construction de prisons. Ce que le représentant dudit groupe confirme.

Le groupe PLR poursuit en remarquant qu'il y a des problèmes de réadmission, qui sont réglés au niveau fédéral, niveau auquel le plus gros groupe parlementaire est l'UDC. S'il voulait bien tirer à la même corde que le PLR, ils pourraient obtenir une majorité et améliorer cette situation. Le PLR estime que le gouvernement fait extrêmement bien ce travail. La surpopulation est certes préoccupante, mais il est préférable de savoir que les dealers sont à Champ-Dollon plutôt que dans la rue. Le problème de la population carcérale ne touche pas que Genève et est à traiter au niveau national, et il espère que l'UDC va aider le PLR, au niveau fédéral, pour essayer de trouver des solutions. On ne peut aujourd'hui accuser le Conseil d'Etat de ne pas prendre en main cette politique publique car la population genevoise demande plus de sécurité et, pour ce faire, il n'y a pas d'autre choix que de construire des places de prison et de demander plus de fermeté de la part du Ministère public, dans les mesures qu'il prononce.

Le groupe des Verts regrette l'amalgame qui est sans cesse fait entre dealers, criminalité et détention administrative et qui est savamment

entretenu, notamment par les personnes responsables de cette politique. Il y a une fuite en avant dans la politique carcérale actuellement à Genève. Personne ne nie qu'il faut améliorer les conditions de détention en créant de nouvelles places. En revanche, c'est un non-sens de vouloir faire de Genève un hub de la détention administrative, d'une part pour des raisons philosophiques, puisque Genève est dépositaire de différentes conventions relatives aux droits de l'Homme et qu'elle héberge nombre d'organisations internationale et, d'autre part, pour des raisons plus pragmatiques et financières, du fait que la détention administrative coûte extrêmement cher et que peu de détentions débouchent effectivement sur des renvois.

Le groupe conclut ces propos en affirmant que, tant que les accords de réadmission ne sont pas signés, il ne sert à rien de créer une prison administrative de 200 places, qui va coûter fort cher, pour détenir des gens qui, au bout de 2 ans, seront relâchés dans la rue faute d'avoir pu être renvoyé dans leur pays. Par conséquent, le groupe des Verts refusera la politique publique H, pour les raisons qu'il vient de mentionner.

Le groupe MCG pense que le problème de cette politique n'est pas un problème de gestion mais de stratégie, car les problèmes rencontrés aujourd'hui au niveau de ce programme H07 sont la conséquence d'une stratégie prise il y a quelques années : pas assez de prisons n'ont été construites et certaines sont trop coûteuses. Maintenant que ces choix stratégiques inopportuns ont été pris, les gens font ce qu'ils peuvent avec cette situation qu'ils n'ont pas créée et il faut reconnaître leur mérite. Par conséquent, le groupe MCG soutiendra la gestion de cette politique.

Le groupe PDC indique qu'il soutiendra la politique publique H, car il souligne, dans le cadre des projets d'importance stratégique, une volonté très nette de la part du Conseil d'Etat de lutter contre la traite des êtres humains, un fléau pour l'instant invisible mais qui va certainement devenir l'une des plus grosses problématiques criminelles dans les années à venir.

Un commissaire (UDC) tient à éclairer la prise de position précédente en soulignant que si l'UDC est contre la construction des prisons, c'est parce que cela fait des années qu'il tire la sonnette d'alarme pour dire que la politique suisse face à la libre circulation est sans cautèle et sans raisonnement ; les difficultés vont être en forte augmentation à ce niveau-là. Si l'on avait été plus prudent, il ne serait aujourd'hui pas nécessaire d'avoir plus de places de prison ; 80% des gens qui s'y trouvent n'ont aucun lien avec Genève. Ils ont désormais ces dépenses énormes, car ils n'ont pas su mettre les postes nécessaires en amont.

Le groupe PLR annonce qu'il votera la politique publique H avec conviction. S'agissant de la problématique des prisons, il explique que, s'il y a un marché totalement libre, c'est bien celui de la criminalité, qui dépend essentiellement de 3 facteurs : l'attrait, qui est grand parce que Genève est une cité riche, le risque de se faire attraper et le risque des condamnations effectuées. Le meilleur moyen, pour vider les prisons, est de condamner plus sévèrement et plus longtemps.

### Programme H08 – Droits humains

Le groupe socialiste regrette le démantèlement de l'office des droits humains et sa parcellisation dans différents départements. Il indique que les socialistes sont assez sceptiques sur le rattachement du bureau de l'intégration des étrangers à l'OCF, effectué en fin d'année dernière ; cela pose, selon eux, un problème de fond car, si ces missions touchent toutes deux les étrangers, elles n'ont pas les mêmes intentions, l'une consistant en la police des étrangers et l'autre en l'intégration des étrangers.

Les socialistes soulignent tout de même l'acceptation, au niveau fédéral, du programme d'intégration cantonal, lequel permettra au canton de poursuivre l'important travail réalisé en termes d'intégration des étrangers.

### Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

**Les commissaires acceptent la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, par :**

Pour :	8 (1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)
Contre :	5 (1 EAG, 3 S, 1 Ve)
Abstentions :	2 (2 UDC)

Le président rappelle qu'au vu de l'indépendance du Pouvoir judiciaire, il n'y a pas de rapport de gestion du Conseil d'Etat sur la politique publique « I Justice » ; le PJ fait son propre rapport à ce sujet.

Le groupe UDC estime qu'il n'y a pas de raison que les commissaires ne votent pas sur la gestion de cette politique publique, puisqu'elle figure également dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat. Il rappelle que la

séparation des pouvoirs vise aussi à ce qu'il y ait un contrôle des pouvoirs, les uns par rapport aux autres.

Le président l'interrompt pour dire que la gestion de la politique publique I ne figure pas dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat. Il note que le MCG pourra faire des remarques au sujet de cette politique, sous l'angle financier, puisqu'elle figure dans le rapport du Conseil d'Etat sur les comptes (tome 2).

Le groupe MCG demande tout de même formellement qu'à l'avenir, la gestion de cette politique publique figure dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

Le président réitère sa position.

### **Le président appelle la politique publique J – MOBILITÉ**

#### **Programme J01 – Transports et mobilité**

Le groupe PLR considère que le bilan du programme du Conseil d'Etat en matière de mobilité est une catastrophe. Il pense que cet avis est partagé par le plus grand nombre et de ce fait refusera cette politique publique, au niveau de sa gestion, car il n'a pas le sentiment que le Conseil d'Etat est soucieux de faciliter la vie des Genevois et des gens qui doivent se déplacer dans ce canton.

Le groupe des Verts admet que la situation de la mobilité à Genève n'est pas satisfaisante, mais estime néanmoins que toute la faute ne peut pas être mise sur le Conseil d'Etat, qui doit appliquer les lois votées par le Grand Conseil et les non-choix que ce dernier fait en matière de mobilité. Il regrette en particulier que Genève n'ait toujours pas de vélos en libre-service, alors que nombre de villes en Europe, mêmes plus petites que Genève, en disposent. A Genève, il n'est pas possible d'avoir un tel service, pour des raisons purement politiques.

Le groupe relève qu'avec l'acceptation de l'initiative de l'Avivo sur les tarifs des transports publics, il va falloir trouver de l'argent, alors que l'on sait que les finances de l'Etat ne sont pas en bonne forme. Il rappelle que les Verts ont déposé une initiative qui propose de donner la priorité aux transports publics ; elle permettrait des gains d'efficacité importants, c'est-à-dire de délivrer les mêmes prestations pour un coût moindre, en ayant une vitesse commerciale augmentée. En conséquence, des gains d'efficacité sont possibles, si des choix intelligents sont opérés en matière de mobilité.

Le groupe socialiste, comme son préopinant, estime que l'on peut déplorer la situation connue à Genève en matière de mobilité et une lourde part de responsabilité incombe à la majorité du Grand Conseil, qui fait des choix absurdes en faveur de la mobilité individuelle motorisée. Il cite le PL pour la compensation des places de stationnement, alors que les communes révèlent qu'elles ont déjà des difficultés à utiliser les parkings existants.

Il mentionne encore l'initiative relative à la mobilité douce, qui a été acceptée par le peuple mais pour la concrétisation de laquelle il n'y a pas de financement.

Le groupe indique qu'il ne votera pas la gestion de cette politique publique en soulignant que la responsabilité en incombe au Grand Conseil et non au Conseil d'Etat.

Le groupe UDC approuve les propos de groupe PLR en soulignant que la Genève internationale se plaint de la mobilité et de la sécurité à Genève. Sachant que de nombreuses villes cherchent à attirer des organisations internationales, cela pourrait devenir un véritable problème de survie pour Genève, et de citer la ville de Bâle, qui a fait des travaux conséquents et coûteux, mais qui connaît désormais une circulation fluide. S'ils continuent ainsi, ils arriveront à des résultats catastrophiques pour Genève et il sera trop tard pour agir.

Le groupe MCG se dit étonné de lire que « le chantier du CEVA a trouvé son rythme de croisière et pour l'année 2013 l'objectif est atteint ». Il ne voit pas comment il serait possible d'accepter un rapport de gestion qui est aussi éloigné du réel. Il y a là un manque de sincérité flagrant.

La gestion du trafic est aussi calamiteuse, tout comme celle de la Fondation des parkings (FdP) ; il ajoute que la hausse du prix des parkings est désastreuse. Par conséquent, le MCG s'opposera à la gestion de cette politique publique.

Le groupe EAG admet que la situation de la mobilité n'est pas excellente à Genève. Mais elle est mauvaise, parce qu'il y a une majorité qui veut une politique selon laquelle la priorité est donnée aux déplacements privés en voiture, qui aboutit à une catastrophe, qui va être augmentée par la traversée de la rade. Il souligne qu'il est illusoire de penser qu'il sera possible d'avoir une circulation fluide, lorsqu'il y a 500 000 voitures sur un territoire grand comme celui de Genève.

Le groupe ne va pas refuser le rapport de gestion relatif à cette politique publique, car il ne s'associe pas à cette vision politique, et ne va pas non plus l'accepter, car il n'en est pas satisfait. En conséquence, il s'abstiendra.

## Programme J02 – Infrastructures routières et transports publics

Le groupe socialiste déclare que 80 millions ont été investis pour du goudron phono-absorbant, ce qui est très bien, mais il suffit qu'une grosse moto passe à toute vitesse pour que cet investissement soit peu utile ; il ajoute que les motos polluent bien plus que les voitures et nuisent à la santé des citoyens. Il souligne qu'il avait déposé une motion il y a quelques années sur le sujet, mais elle avait été balayée. Cette motion demandait à la police d'agir de tel sorte que les personnes qui enfreignent la loi de manière répétée soient sanctionnées par le retrait de leur véhicule. Enfin, le groupe estime qu'il y a un déficit de pistes cyclables patent dans le canton, par rapport au reste de la Suisse.

Le groupe PLR dénonce le tour de passe-passe que le Conseil d'Etat a fait avaler aux députés, avec la construction du dépôt En Chardon, car il leur a vendu un superbe projet à la pointe de la Jonction et, finalement, rien n'est fait.

Il souligne qu'il y a un gros effort à faire en matière de gestion des chantiers et infrastructures routières ainsi qu'un manque de coordination entre les travaux menés par le canton et ceux faits par exemple par les SIG ; Il insiste pour dire qu'il faut apporter une amélioration dans la gestion de ces chantiers, en pensant à la mobilité des Genevois. Il termine en indiquant que c'est une raison supplémentaire pour refuser le rapport de gestion de cette politique publique.

### Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

**Les commissaires refusent la politique publique J – MOBILITÉ dans son ensemble, par :**

Pour :	1 (1 PDC)
Contre :	11 (1 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Abstentions :	3 (1 EAG, 2 S)

### Le président appelle la politique publique K – SANTÉ

#### Programme K01 – Réseau de soins

Le groupe PLR évoque le nombre invraisemblable de séances, groupes de réflexions et coordination, commissions et autres colloques, en particulier

dans le domaine du réseau de soins, qui n'aboutissent toutefois pas à grand-chose. Il faut dénoncer ce phénomène, par lequel l'administration prend le pas sur le front, comme cela est arrivé au niveau du DIP ; il pense qu'il y a beaucoup d'économies à faire en la matière, de sorte à mettre les gens au front plutôt que dans la réflexion intersidérale.

Le groupe socialiste traite brièvement de l'IMAD, pour dire que cette institution est sous-dotée ; elle est extrêmement et de plus en plus sollicitée, mais dispose d'un personnel restreint, d'où un absentéisme et un nombre d'heures supplémentaires élevé.

### Politique publique dans son ensemble

Le groupe socialiste a été surpris par le contenu du tableau des indicateurs, par rapport aux réalisations et prochaines étapes. Il indique qu'il faudrait peut-être modifier ces indicateurs à l'avenir, car il n'y en a pas qui permettent de suivre ce qui se fait, à part ce qui a été fait au niveau du Grand Conseil. Dans d'autres politiques, il y a des résultats, ce qui n'est pas le cas ici.

### Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

**Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble, par :**

Pour :	9 (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 3 MCG)
Contre :	1 (1 S)
Abstentions :	5 (1 EAG, 1 S, 1 PLR, 2 UDC)

### Le président appelle la politique publique L – ÉCONOMIE

#### Programme L01 – Développement et soutien à l'économie

Le groupe PLR trouve que, trop souvent, on se concentre sur l'aide aux grands et aux gros, alors que l'on oublie les petits. Néanmoins, certains commissaires du groupe tiennent à relever qu'il ne faut pas opposer les grands et les petits, de par leur interdépendance dans le tissu économique

genevois. Il pense qu'il faut, à cet effet, soutenir l'arrivée et le maintien de grands, ainsi que le développement de petits, et de citer le cas malheureux de Merck Serono, un grand, dont la fermeture a eu un impact sur les petits également. Il ajoute que Procter & Gamble, dans son excellente communication, relève qu'elle travaille avec plus de 100 entreprises locales dans des domaines fort variés ; les retombées de la présence de grosses multinationales sont majeures pour les PME locales. Le groupe PLR tient à souligner que pour avoir une industrie secondaire performante, il faut que le coût du travail ne soit pas trop élevé et que la fiscalité soit attractive ; pour ce faire, le meilleur moyen est d'appliquer la stratégie du Conseil d'Etat, qui veut un taux unique à 13%. Cela va augmenter la fiscalité des multinationales à statut, mais diminuer celle des PME et les rendre beaucoup plus compétitives, car cette caractéristique est au cœur de la problématique. C'est une mesure concrète, qui bénéficiera au tissu économique local au premier chef.

Le groupe socialiste tient à souligner qu'il partage l'observation faite consistant à dire que, trop souvent, on se concentre sur l'aide aux grands et aux gros. Il indique qu'il faudrait éviter, comme c'est malheureusement un peu trop souvent le cas actuellement, de viser des secteurs de pointe exclusivement, alors qu'il y a tout un tissu économique, pas forcément high-tech, qu'il faut aussi prendre en considération. Ensuite, il évoque un exemple, à savoir l'agriculture de proximité qui, il y a quelques années, n'était qu'un rêve ; c'est une impulsion de l'Etat et du secteur agricole qui a permis de promouvoir cette agriculture mais, ces dernières années, on a beaucoup ressenti une implication du Conseil d'Etat par rapport aux high-tech et aux entreprises à forte valeur ajoutée. On se rend toutefois compte qu'il y a une proportion importante de la population qui ne trouve pas d'emploi et qui n'est pas formée pour pouvoir travailler dans ce type de structures ; Dès lors, il est important également de promouvoir les PME et autres entreprises dans le secteur secondaire.

Au sujet de la baisse de la fiscalité sur les entreprises, cela peut être intéressant pour certaines entreprises, certes, mais n'a pas d'impact sur une petite PME qui fait peu de bénéfice et ne paie déjà quasiment pas d'impôts. Il ne faut pas oublier la conséquence que peuvent avoir les baisses d'impôts, à savoir l'augmentation parallèle et plus que proportionnelle des taxes. S'il y a, par exemple, des taxes de sécurité à payer, parce que l'on privatise les services et qu'il faut remplacer la police par des entreprises privées de sécurité, les coûts d'entreprises vont globalement augmenter et non baisser, en raison de la baisse d'impôts. Il est trop simple de dire qu'une baisse

d'impôts va apporter un plus à l'économie ; la fiscalité est un élément parmi d'autres, qui peut favoriser les entreprises, dans certains cas.

Le groupe UDC signale que, dans le domaine agricole, il y a certes des aides de l'Etat, mais qu'il est extrêmement difficile de soutenir un projet qui demande des investissements, parce que les banques refusent de prêter aux entreprises actives dans ce domaine, estimant que c'est un secteur à risque. Il signale qu'il est difficile pour l'agriculture de trouver des fonds. Toutefois, le secteur secondaire comprend de nombreuses petites entreprises, qui aimeraient que l'on s'occupe un peu mieux d'elles.

Le groupe MCG estime qu'il faut parfois veiller aux lois et règlements votés, qui sont trop linéaires alors qu'il faudrait prendre en compte la spécificité des PME, car le tissu économique genevois est un tout, qui a besoin des grands comme des petits. Enfin, il estime qu'il faut protéger l'économie de Genève, qui fait vivre énormément de gens et participe au bien-être des Genevois. Il ne faut pas avoir honte de parfois voter des lois protectionnistes.

### Programme L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Le groupe socialiste annonce qu'au-delà des résultats financiers très positifs, la sous-capitalisation en fonds propres de l'AIG reste une problématique pour ses investissements. Ce d'autant plus que, sans vouloir jeter la pierre à qui que ce soit, il estime qu'il y a tout de même un paradoxe dans le fait que l'AIG génère plus de 70 millions de bénéfices et qu'en même temps, il y a une situation très tendue dans les rapport sociaux entre employés et employeurs. Dès lors, il faut rester préoccupé par ce qui se passe sur le site de l'aéroport, car il ne faut pas minimiser le malaise social connu dans plusieurs entreprises du site.

Le groupe PLR relève qu'il n'a pas tout à fait la même vision que le groupe socialiste sur la question. En effet, la gauche oublie parfois que l'aéroport est une infrastructure absolument vitale pour l'économie genevoise et pour les organisations internationales. Sans aéroport performant, avec de bonnes liaisons aériennes, il n'y aurait plus d'économie d'exportation et plus de multinationales, plus de place financière et plus de Genève internationale. Les attaques permanentes de la guérilla syndicale, pour déstabiliser l'AIG, ont un effet extrêmement négatif, qu'il ne faut pas sous-estimer.

Le projet de développement de l'aile, pour l'accueil des gros porteurs, est vital pour l'amélioration de la qualité de l'accueil. Les gens, dans le domaine de l'horlogerie ou de la finance par exemple, qui viennent de Hong Kong, de Singapour ou du Moyen-Orient, arrivent à Genève dans un aéroport digne de ceux du tiers-monde, alors qu'ils viennent de lieux où les aéroports sont flambant neufs et où l'accueil est de qualité exceptionnelle. Genève n'est pas du tout à la hauteur, raison pour laquelle ce projet est indispensable.

Le groupe UDC indique qu'il soutient les propos du groupe PLR.

Le groupe PDC se dit particulièrement attentif et respectueux du partenariat social et dénonce, dans ce genre de situation, des fonds de commerce qui sont alimentés par quelques personnes qui se présentent comme des syndicalistes mais qui, en fait, ne justifient que leurs positions.

### Programme L03 – Régulation du commerce

Le groupe PLR estime que le service du commerce (SCOM) est le pire serpent de mer que l'administration ait connu car il continue à être un désastre. Il rappelle que son taux d'absentéisme est monté jusqu'à 19,5%, lequel est le reflet d'un dysfonctionnement total. Il tient à signaler que le conseiller actuel chargé de ce département a repris enfin les choses en main et a reconnu, ce que peu de gens osent faire au niveau de l'Etat, que, lorsqu'un service dysfonctionne en lien avec des personnes, il faut que ces personnes partent. Or, à l'Etat, on n'ose souvent pas se défaire, de manière conforme aux lois, de gens qui ne donnent pas satisfaction depuis des années. Le groupe apporte tout son soutien à M. Maudet, qui a le courage de mettre de l'ordre dans ce service.

Le groupe socialiste admet que le SCOM dysfonctionne depuis longtemps et qu'il n'y a toujours pas de résultat satisfaisant à son sujet. Il évoque un ultimatum très claire pour le Conseil d'Etat : soit il arrive à faire quelque chose en 2014, soit il faut que des personnes partent ou qu'il dise clairement de quels moyens il manque au budget 2014, pour que la situation change. En effet, elle ne peut plus durer, car elle suscite un nombre de rumeurs et de mécontentements importants.

Le groupe UDC pense qu'ils abordent ici un problème fondamental : lorsqu'il y a un service de l'Etat qui dysfonctionne, il faut toujours des années avant que des mesures soient prises et il faut arriver à la catastrophe avant de réagir ; c'est dramatique que ces mesures ne soient pas prises plus

en amont. Le groupe indique qu'il va falloir prendre ce problème à bras le corps, car l'Etat perd des sommes conséquentes à ne pas agir.

Le groupe MCG estime que, dans ce service de l'Etat comme dans d'autres, il manque une coordination et une réorientation et que changer les têtes de certains offices ne suffit pas. Il relève que les directeurs d'offices ont parfois les mêmes responsabilités, que ces offices soient composés de quelques dizaines ou quelques centaines de collaborateurs, et il répète que l'organisation et la subordination de ces services est également à revoir, en plus du remplacement de certains directeurs.

### Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE

#### **Les commissaires acceptent la politique publique L – ÉCONOMIE dans son ensemble, par :**

Pour :	6 (1 Ve, 1 PDC, 2 PLR, 2 MCG)
Contre :	2 (1 EAG, 1 S)
Abstentions :	5 (1 S, 2 PLR, 2 UDC)

### Le président appelle la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

#### Programme M01 – Impôts, taxes et droits

Le groupe PLR rappelle qu'il est tout de même intéressant de savoir d'où proviennent les recettes fiscales. A la lecture de ce tableau, on constate que l'addition des secteurs horlogerie-bijouterie, intermédiaires du commerce (traders de matières premières) et banques et assurances représente 65% de l'impôt sur le bénéfice et le capital en 2013.

Le DF a également fourni des chiffres intéressants relatifs à l'imposition selon la dépense, qui est une institution que l'initiative de la gauche souhaite supprimer. Il s'agit de chiffres relatifs à l'année 2010 : pour la taxation ordinaire, il y a 702 contribuables, pour 91 millions de recettes, 23 millions de droits de succession et 2,9 millions de donations, ce qui représente 117 millions de recettes fiscales provenant des forfaitaires. Il ajoute qu'il y a eu un débat au niveau du CN, qui a rejeté l'initiative fédérale pour la suppression de l'imposition sur la dépense. Dans ce contexte, un vieux mythe a été détruit, à savoir celui qui visait à faire croire qu'à Zurich, la suppression du forfait fiscal avait été indolore. La NZZ, qui est certes un journal de droite

mais un journal sérieux malgré tout, a clairement dit qu'après 2 ans, le solde était négatif pour les finances du canton, car le plus gros contribuable au forfait était parti du canton.

Le groupe rappelle que les comptes 2013 ont été sauvés grâce à des recettes supplémentaires sur les personnes physiques et morales. Pour les personnes physiques, cet excédent de recettes repose sur un très faible nombre de personnes, parce que la pyramide fiscale est extrêmement pointue à Genève et que plus de 30% de contribuables ne paient pas d'impôts. Il y a donc un déséquilibre majeur et, si l'on attaque le sommet de la pyramide, comme certains continuent à le faire, on risque de faire s'écrouler tout l'édifice.

Enfin, il traite de l'inquiétude des personnes qui détiennent leur entreprise à titre familial et qui sont extrêmement pénalisées, en comparaison intercantonale et internationale, au niveau de l'impôt sur la fortune ; le calcul de la valeur des entreprises péjore beaucoup les personnes qui possèdent leur propre entreprise à titre familial, ce qui pose des problèmes en matière de succession de ces entreprises familiales. Il mentionne ici les interventions de la famille Stern, qui détient Patek Philippe. Il conclut en disant qu'une réflexion sur l'impôt sur la fortune devra être menée, si l'on veut garder ces entreprises familiales à Genève.

Le groupe UDC dit que l'Etat ne doit pas compter sur des nouvelles recettes pour combler les manques qui vont arriver ; la seule option qu'il a est celle consistant à limiter les dépenses, à être plus efficace.

Le groupe socialiste dit avoir bien entendu ce que le PLR a dit et rappelle toutefois que le revenu médian se situe autour de 66 000 F à Genève. Ainsi, la plus grande part de contribuables se situe dans cette tranche d'imposition ; se pose la question, en termes de risques, du fait que l'Etat s'appuie principalement sur un très faible pourcentage de contribuables. Il y a aussi une réflexion à avoir par rapport à la population qui se situe dans la classe médiane. Par ailleurs, remarque que les 30% de personnes qui ne paient pas d'impôts contribuent toutefois, par le biais de la TVA notamment. Ces personnes travaillent parfois toute leur vie et, arrivant à la retraite, elles n'ont pas de 3<sup>e</sup> pilier et ont une faible retraite. On ne peut pas leur en vouloir de ne pas payer d'impôts, car elles ont contribué durant des années en construisant des bâtiments, en travaillant en usine, etc. C'est ce que l'on appelle la solidarité. Il admet qu'il est important qu'une économie fonctionne, mais il ne faut pas qu'il y ait des distorsions, car la République a été bâtie sur un concept qui est fondamental, à savoir que les citoyens contribuent à l'impôt en fonction de leurs revenus et de leur capacité financière. Celui qui gagne peu et paie 1 000 F d'impôts, contribuera en faisant le même effort que celui

qui est plus fortuné. Si l'on ne respecte pas ce principe, on revient à l'ancien régime des privilèges et de la charité. Par ailleurs, si l'assiette fiscale continue à se rétrécir, l'Etat risque d'avoir des problèmes. Le groupe socialiste tient à relever qu'il faut veiller à ce que les ressources de l'Etat soient convenablement affectées. Enfin, la stabilité politique, le système confédéral, des écoles de qualité jusqu'à présent et une université sont autant d'éléments qui font que Genève est attractive pour se développer. De même, Genève dispose d'un pôle de recherche et industriel de qualité, mais il ne faut pas qu'il se développe avec des distorsions de tel sorte que les écarts de revenus soient trop importants.

A la suite de quoi, le groupe PLR tient à rappeler quelques éléments de base. Il vient de prendre la calcullette d'impôt 2014. Il a rentré des données pour un couple marié avec 2 enfants, dont le salaire de l'un est de 66 000 F et de l'autre de 33 000 F ; il a fait différentes déductions ordinaires, à savoir 9 000 F pour les cotisations sociales et 1 000 F/mois pour les assurances-maladie. Il arrive à 2 600 F/an pour l'impôt communal et cantonal. En admettant que les 100 000 ou 120 000 foyers paient cette somme, il laisse à chacun faire le calcul de l'impôt.

Le groupe PLR tient à relever qu'il n'est pas en train de dire que c'est bien ou pas. Ce qu'il veut démontrer c'est que, si l'on peut aujourd'hui dépenser entre 8 et 9 milliards pour la sécurité, l'éducation, la santé, le social, etc., ce n'est pas avec 2 600 F d'impôts par an et par foyer de cela peut être financé, mais uniquement grâce à des gens qui sont capables de payer plus d'impôts que ces personnes, de manière exponentielle. Il précise qu'il n'y a aucune égalité devant l'impôt et que c'est tant mieux. Les 450 000 habitants de ce canton bénéficient heureusement de contribuables largement plus riches que la moyenne. Il faut donc en prendre soin, leur être reconnaissant et faire en sorte qu'ils soient un tout petit peu plus nombreux. Il ne faut pas blâmer ceux qui ne paient pas d'impôts, ni ceux qui en paient beaucoup plus que la moyenne et qui permettent qu'il y ait un certain équilibre au sein de ce canton.

Le groupe MCG dit qu'il faut se réjouir des bonnes rentrées fiscales de 2013 et qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or avec des mesures, qui peuvent sembler a priori bonnes mais qui peuvent avoir des conséquences négatives sur le fonctionnement de la République et des services à la population.

Concernant les forfaits fiscaux, il considère qu'il est important de garder ces forfaits fiscaux à Genève, qui profitent indirectement, de par la substance fiscale de Genève, à l'ensemble de la Suisse ; ils permettent d'avoir une certaine consistance au niveau des budgets publics. Autrement, il va falloir

faire des choix et accepter que Genève soit plus pauvre, que les salaires des fonctionnaires soient réduits tout comme les prestations délivrées à la population, ce que le MCG ne veut pas. Il convient d'être attentif à cela, car il y a beaucoup d'attentes de la part de la population. Il n'est pas possible d'avoir des mesures brutales. Il faut être attentif à cette politique publique, que le MCG va soutenir, en espérant qu'il sera possible d'avoir cette dynamique au niveau des rentrées fiscales.

Le groupe Ensemble à Gauche entend à quel point Genève est le pire des cantons au niveau des riches, qui paient trop d'impôts. Il imagine toutefois qu'ils doivent adorer payer des impôts puisque, sur les 46 plus riches Français qui viennent en Suisse, 26 ont choisi Genève, c'est-à-dire environ 60%. Bilan a publié une autre donnée intéressante : plus d'un tiers des milliardaires en Suisse sont à Genève ; ce canton a 2 ou 3 fois plus de milliardaires que le canton de Zurich. Il faut arrêter de dire que Genève et ses impôts font fuir les gens fortunés.

Le groupe indique que les très riches contribuables, qui sont au forfait fiscal à Genève, ne vivent pas en HLM mais dans de belles villas, dont le coût moyen doit être se situer entre 20 et 60 millions. Si les forfaits fiscaux étaient supprimés et que ces gens partaient, il ne pense pas que ces villas resteraient vides bien longtemps ; de nouvelles personnes, avec certainement également des bons revenus et qui payeraient leurs impôts en fonction de leurs revenus et non d'un forfait, viendraient les occuper. La première année suivant la suppression des forfaits fiscaux à Zurich, les maisons, abandonnées par ceux qui ont quitté Zurich à cause de ce changement fiscal, ont été habitées par des gens qui ont payé des impôts normaux, qui ont largement compensé ceux des personnes aux forfaits fiscaux ayant quitté le canton.

Il répète que, contrairement à ce que dit sans cesse la droite, les impôts genevois, un peu plus élevés qu'ailleurs s'agissant des personnes très riches, ne font pas vraiment fuir ces riches, puisque c'est à Genève qu'il y en a le plus. Il ne peut pas admettre cette logique et doute que la suppression des forfaits fiscaux crée une forte diminution des recettes fiscales.

Le groupe UDC relève la solidarité des 2% des contribuables qui paient la moitié des impôts et qu'il ne faut pas trop tirer sur la corde car, sinon, ces importants contribuables vont quitter Genève. Il est gêné que 30% des gens ne paient pas d'impôts. Et il estime que tout le monde devrait en payer, en tant que citoyen bénéficiant de nombreux avantages, même si le montant est très faible. La péréquation intercantonale inquiète beaucoup le groupe, car Zurich a des problèmes avec sa banque cantonale qui risque de devoir payer une amende salée au fisc américain. Il a entendu un chiffre oscillant entre 600 et 800 millions, qui sera payé par le contribuable zurichois ; en conséquence,

la péréquation de Genève va encore augmenter, puisqu'il y a 8 cantons contributeurs en tout. Le Conseil d'Etat va devoir revoir cette péréquation, car il n'y a vraiment pas de raison que Genève paie pour des erreurs zurichoises.

Le groupe socialiste constate que, dans le rapport de gestion, certains objectifs du Conseil d'Etat ne sont pas atteints. Il demande quels sont les moyens financiers pour atteindre les objectifs, car selon les informations fournies par le DF les chiffres sont aujourd'hui à 325 millions pour 2010, -416 millions pour 2011 et -433 millions pour 2012, toutes choses étant égales par ailleurs. La dette a explosé dans le même temps à peu près à hauteur de cette baisse des recettes fiscales et, dès lors, on ne peut pas dire que la baisse d'impôts n'a pas eu d'impact.

En revanche, il estime que la manière d'interpréter la réalité n'est pas juste, quand on prétend que l'on veut faire fuir les riches, lorsque l'on conteste le bouclier fiscal. Le fait est que, jusqu'en 2010, il n'y avait pas de bouclier fiscal à Genève, mais que le canton a malgré tout toujours attiré les riches contribuables ; ce n'est pas l'absence de bouclier fiscal qui a fait fuir les riches ou les a empêchés de venir à Genève.

Le groupe admet qu'il faut également se préoccuper de savoir si l'on n'est pas en train de faire exploser le système, si l'on maintient les impôts trop bas. C'est une préoccupation à plus long terme. Il conclut en disant qu'il faut savoir comment l'on peut rembourser une dette de 12 milliards, tout en rattrapant le retard pris au niveau des investissements et en faisant face à la croissance de la population.

Au sujet de certaines interventions stigmatisant les plus démunis, le groupe socialiste tient à dire qu'il était gêné par la déclaration selon laquelle certains ne payaient pas d'impôts. Car ce qui est gênant c'est le fait que certains ne peuvent pas payer des impôts, la grande majorité de ces personnes ne font pas exprès d'être dans une telle situation. En disant qu'il y a des gens qui ne paient pas d'impôts, cela laisse penser qu'ils ont de l'argent mais ne paient pas d'impôts, alors que tel n'est pas le cas.

Par ailleurs, il est convaincu qu'une économie ouverte, comme celle de Genève, est fragile. Il y a de quoi avoir peur lorsque l'on voit la pyramide de distribution fiscale, dans laquelle une bonne partie du social et de l'enseignement dépend de la sensibilité de 2% de contribuables. Il préférerait avoir une pyramide beaucoup plus cylindrique, de sorte à éviter que Genève ne dépende que de quelques milliardaires qui veulent bien y rester. Il ajoute qu'il a toujours prôné les investissements et la production des richesses par les entreprises.

Le groupe PDC souhaite le maintien des forfaits fiscaux et ne regrette pas la baisse d'impôts, car il y a des preuves tangibles que cette baisse d'impôts a eu de vraies retombées positives pour les familles modestes et moyennes, qui ont vu leur pouvoir d'achat augmenter. Il faut cesser de dire en boucle que cette mesure a été une catastrophe.

M. Dal Busco indique que le caractère progressif de l'impôt est quelque chose de normal. Il est objectivement avéré qu'à Genève, la progressivité de cet impôt sur le revenu des personnes physique est très forte et est problématique. A cela s'ajoute que l'impôt sur la fortune est véritablement handicapant. Pour les grandes familles genevoises, telles que Stern, propriétaire d'une grande entreprise de manufacture horlogère, qui s'est développée au cours des ans avec le succès que l'on connaît, l'entier des ressources est dans l'entreprise. L'impôt sur la fortune est problématique dans ces cas-là et amène ces familles à s'interroger sur leur localisation fiscale. Le bouclier fiscal est essentiel pour les personnes qui ont ce profil car, sans celui-ci, cela ferait longtemps qu'elles auraient quitté Genève.

En ce qui concerne les forfaits, il indique que si Genève supprimait le forfait, il n'est pas certains que les maisons laissées vides par de gros contribuables qui quitteraient le canton retrouveraient forcément preneur.

S'agissant de la suppression des forfaits fiscaux à Zurich, il a discuté de cette situation avec son homologue zurichoise, M<sup>me</sup> Gut-Winterberger : c'est un aléa, soit une personne qui aurait pu partir mais qui ne l'a fait que plus tard seulement, qui a fait que la situation n'a pas été sensiblement différente la première année suivant l'abolition des forfaits ; il pense toutefois que les choses vont changer à l'avenir.

Il s'interroge souvent sur la manière de sortir de cette situation compliquée. Certains veulent agir sur les recettes, les autres sur les dépenses, dans le but de générer un différentiel, lequel doit notamment servir à financer la totalité des investissements, voire à diminuer la dette s'il y a des excédents suffisants. S'agissant du potentiel d'augmentation de recettes, on ne peut en tous cas pas compter sur le fait qu'en cas de suppression du forfait fiscal, les précédents bénéficiaires resteraient dans le canton et payeraient l'impôt au barème ordinaire. Au niveau des personnes physiques, il y en a 30 000 à 40 000 qui ne paient pas d'impôts. On pourrait se demander si un montant un peu plus élevé que les 25 F de frais personnels pourrait leur être demandé ; c'est concevable, selon lui. D'un autre côté, il y a les hauts revenus, qui constituent une petite partie de personnes très mobiles et très taxées ; la marge de manœuvre pour augmenter leurs impôts est très faible. Enfin, il y a la classe moyenne, qui serait celle qui subirait une éventuelle diminution du nombre de contribuables de la tranche supérieure.

Au sujet de la diminution des recettes fiscales suite à la baisse d'impôts de 2009, ils sont plus élevés que ceux qui avaient été annoncés. Il s'agit cependant de se demander si l'objectif de cette réforme, mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010, a été atteint. Il rappelle que cette réforme avait pour but de soulager la classe moyenne, en particulier les familles, et annonce que cet objectif a été atteint. On le constate aisément en observant que les communes à forte proportion de citoyens de classe moyenne ont connu une baisse de leurs recettes fiscales, alors que les communes accueillant des contribuables surtout très aisés n'ont pas subi de différence de recettes fiscales, tout comme celles où il y a surtout des contribuables à bas revenus.

Il admet que, s'il y avait ces 400 millions de recettes fiscales de plus, ce serait bien sûr plutôt bien et éviterait au Conseil d'Etat de devoir passer des heures à se demander comment il va équilibrer le prochain budget.

Il n'a pas l'impression qu'au cours des dernières années, il y ait eu des économies faites sur la santé, le social et l'éducation ; il a plutôt l'impression que c'est le contraire qui s'est produit.

### Programme M03 – Péréquation financière intercantonale

Le groupe PLR a entendu l'intervention de M. Dal Busco au sujet de la péréquation et comprend bien la difficulté provenant du fait que les cantons contributeurs sont minoritaires, par rapport à l'ensemble des cantons suisses. Il imagine qu'il y a tout de même un moyen pour Genève d'agir, car il ne peut accepter de se faire tondre de la sorte par les cantons bénéficiaires. Il demande quels sont les moyens d'influencer cela car, à entendre M. Dal Busco aujourd'hui et M. Hiler hier, il a l'impression que le canton de Genève n'a pas de moyen de cesser de subir et de payer.

M. Dal Busco répond que les cantons contributeurs sont particulièrement énervés de voir des cantons bénéficiaires utiliser cet argent, notamment pour baisser l'imposition. Les critères utilisés dans le système sont questionnables. Il évoque le canton de Berne, qui n'est pas un canton particulièrement défavorisé et qui reçoit tout de même 1,2 milliard au titre de la péréquation, ce qui est très étrange.

Il rappelle que la RTP a 4 ans ; une tranche s'achève maintenant et fait l'objet d'un rapport d'efficacité. L'objectif est de faire en sorte que les cantons, qui ont un indice de ressources inférieur à 85% de la moyenne, sont aidés (cantons bénéficiaires) et donc de ramener tous les cantons dans cette fourchette-là, au moins à 85%. Le rapport d'efficacité constate que le

système fonctionne, puisque la RPT permet de ramener un certain nombre de cantons à l'indice de ressources souhaité, mais toutefois pas suffisamment pour diminuer le nombre de cantons bénéficiaires et augmenter celui des donateurs, pour le moment.

Il faut corriger un certain nombre de choses ; il y a déjà eu quelques corrections à la fin de la première tranche, qui devaient être au bénéfice du canton de Genève et lui permettre de gagner quelque 15 millions dès l'an prochain. La nouvelle tranche RPT va jusqu'en 2018, qui est la date la plus proche pour l'entrée en vigueur d'un nouveau régime fiscal pour les entreprises. Dès lors, rien ne va changer durant cette prochaine période RPT de 4 ans. Le changement de la fiscalité des entreprises, en 2018 ou 2019, va être un élément perturbateur, car les ressources et le potentiel fiscal de plusieurs cantons vont diminuer, notamment à Genève, ce qui va redistribuer différemment les choses. Il précise que les cantons concernés par la RIE III sont presque tous des cantons contributeurs. Il ajoute que la RIE III, dès 2018 ou 2019, devrait avoir une influence accrue sur la tranche RPT suivante.

A la suite de la question du groupe socialiste sur le fait que la dette soit prise en compte, M. Dal Busco répond que la dette n'est pas un paramètre de la RPT, qui se base sur le potentiel de ressources ; par cela, on essaye d'estimer le socle fiscal que l'on peut exploiter. A Genève, un tel socle existe alors qu'apparemment, il n'existe pas à Berne, notamment. Le fait que Genève ait 12,5 milliards de dette ne peut pas être un critère pour obtenir une baisse de la RPT.

#### Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPOTS

**Les commissaires acceptent la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS dans son ensemble, par :**

Pour :	6 (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	3 (1 EAG, 2 S)
Abstentions :	3 (1 S, 1 Ve, 1 PLR)

## Le président appelle la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

### Programme N01 – Culture

Le groupe PLR annonce qu'il a toujours un problème avec les lignes à la libre disposition du Conseil d'Etat et dont les commissaires reçoivent la longue liste chaque semaine, dans les communiqués de presse du Conseil d'Etat. Cette remarque concerne tant 2013 que 2014. Il estime que c'est une sorte de « boîte noire », qui ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble et de voir s'il y a des financements de mêmes entités par plusieurs sources ; les commissaires ont déjà pu constater ce genre de doublons, qui ne portaient pas sur des sommes insignifiantes. Il croit que Genève ne peut pas se permettre ce manque de transparence et ce saupoudrage. Cela vaut également pour la solidarité internationale, au sujet de laquelle des sommes considérables partent chaque semaine, de manière désordonnée, dans toutes sortes d'œuvres. Ces propos sont atténués par un commissaire du groupe qui annonce faire partie des amis de la culture et du sport et s'inscrit en faux contre certains propos. Il lui semble essentiel d'avoir des lignes à libre disposition, en matière culturelle, car il n'est pas possible de planifier tous les projets culturels 1 an et demi par avance. Par contre il considère que l'intervention artistique sur la ligne de tramways est inacceptable, car le PL déposé à ce sujet par le Conseil d'Etat a été refusé par le Grand Conseil, mais que le Conseil d'Etat a tout de même fait les travaux en prenant les fonds ailleurs. Une telle gestion est inadmissible et, rien que pour cela, il refusera le rapport de gestion de cette politique publique. Il estime qu'il ne faut pas prendre les députés pour plus idiots qu'ils ne sont.

Le groupe EAG se rappelle de longs débats que les commissaires aux finances ont eus au sujet d'une subvention à la danse et il ne croit pas qu'il y ait eu un manque de transparence. Ils ont aussi reçu une liste des subventions accordées. Dès lors, la non-transparence ne pouvait être ressentie que par les personnes qui n'avaient pas lu les documents qu'elles avaient reçus.

Le groupe socialiste considère que la notoriété internationale de Genève est aussi due à une richesse culturelle, que l'on peut apprécier ou non, mais qui est indispensable pour une ville internationale comme Genève. Du moment que des contrôles sont faits au niveau des projets déposés et subventionnés et que l'on sait que l'argent ne va pas dans la poche d'untel, cela lui semble suffisant ; il faut laisser une marge de manœuvre, permettant de proposer des choses dynamiques, manquant parfois à Genève.

Le groupe MCG remarque que c'est une politique publique dont il ne faut pas juger la gestion d'après ses goûts personnels. Il est toutefois exact qu'il y a un certain désaccord entre l'Etat et la Ville par rapport à la politique culturelle, ce qui a induit des dépenses de part et d'autres sans réelle concertation ; l'Etat n'a plus les moyens de dépenser de l'argent sans meilleures concertation et organisation.

### Programme N02 – Sport et loisirs

Le groupe UDC relève que le sport est nécessaire pour la santé ; or, au niveau de la politique générale, il constate que beaucoup est fait pour la culture. Il est choqué par l'inaction du Conseil d'Etat au sujet du projet sur la nouvelle patinoire et aurait souhaité voir quelque chose au sujet des loisirs, dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat ; il ne faut pas seulement donner de l'argent à un club de hockey, mais également considérer le nombre de spectateurs, qui sont monsieur et madame tout le monde, qui vont voir des matchs de sport à titre de loisir.

Le groupe MCG estime qu'il y a un déséquilibre évident entre les moyens alloués à la culture et ceux dévolus au sport ; le sport est le parent pauvre.

### Programme N03 – Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Le groupe socialiste constate que le fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites (FMNS) a versé des subventions pour un montant de 380 000 F et la somme de 672 000 F pour des chantiers de restauration. Il ne comprend pas la différence dans l'affectation de ces deux sommes. Il relève qu'à l'époque, ce fonds a été créé pour que les entreprises, qui se trouvent dans un bâtiment où il y a des fresques à conserver, puissent faire des travaux de rénovation, au lieu de détruire lesdites fresques parce que leur rénovation leur aurait coûté trop d'argent. Il estime que ce fonds ne doit pas être détourné pour d'autres objets.

M<sup>me</sup> Apffel Mampay ne connaît pas ce cas précis mais explique qu'en principe, lorsque l'Etat verse une subvention, c'est à un tiers avec la mission de réaliser quelque chose ; dans les autres cas, ce sont des interventions directes de l'Etat. Le fonds prend en charge certains travaux, donc il affecte de l'argent à des chantiers de restauration ; il donne aussi des subventions à des tiers, pour qu'ils effectuent eux-mêmes les travaux de rénovation.

## Politique publique en général

Le groupe socialiste se dit gêné par rapport aux commentaires faits sur les doublons, car en matière de culture, tout comme de sport, il est heureux que les communes, en particulier la Ville de Genève, aient versé des subventions, car le canton n'a pas fait grand-chose en ces matières durant longtemps. Depuis deux législatures, des choses se mettent en route. Maintenant que le canton a créé ses propres structures, on ne peut dire que ce sont des doublons et il est plus exact de dire qu'il y a des financements complémentaires. Or, jusqu'à présent, les propositions faites par les commissaires consistaient à diminuer la subvention cantonale du montant équivalent à ce que la commune verse. Il y a une incohérence par rapport au discours, versus ce qui est demandé au niveau financier.

M. Dal Busco rappelle avoir précédemment évoqué, en parlant de la fiscalité des communes, que la première phase de cette opération portait sur le désenchevêtrement des tâches, que certains appellent des doublons. Les domaines culturel et sportif, qui sont des domaines de prédilection de l'action de la politique communale, font partie de cette opération. Il y a là un champ d'investigation assez important.

Le groupe PDC rappelle que Genève Futur Hockey est un exemple de doublon important, puisque cette entité a reçu 500 000 F de la Ville et la même somme du canton, ce qui n'avait toutefois pas gêné ceux qui dénoncent aujourd'hui les doublons. IL pense qu'il y a un tabou en matière culturelle et sportive et croit qu'il doit être possible de désenchevêtrer, mais il ne faut pas être psychorigide pour autant. Il en veut pour preuve l'exemple des sponsors, qui sont à choyer en matière culturelle et dont certains exigent des financements multipartites. Il faut garder une certaine souplesse, qui est nécessaire pour éviter de s'enfermer dans quelque chose qui priverait d'énormes avantages venant de privés, c'est dans l'intérêt de Genève et de l'économie genevoise.

## Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

**Les commissaires acceptent la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS dans son ensemble, par :**

Pour : 6 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 MCG)  
Contre : 4 (4 PLR)  
Abstentions : 3 (1 S, 2 UDC)

## Le président appelle la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

### Programme O01 – Grand Conseil

Le groupe MCG souhaiterait que les commissaires PDC, qui ont tant contesté l'augmentation des jetons de présence des députés, n'oublient pas, au moment du budget, de faire un don correspondant à l'augmentation qu'ils ont reçue ; la proposition sera peut-être suivie par les socialistes également. Il ne croit pas que les députés doivent s'auto-flageller dans leur principe ou quant à leur montant, car tout travail mérite un salaire. Dire qu'un député gagne 135 F/h peut paraître conséquent, mais cela ne l'est finalement pas tant que cela, car il doit préparer les séances. Il trouve que l'attaque du PDC sur les jetons de présence, pour tirer son épingle du jeu au niveau politique, était totalement injustifiée et débile.

### Programme O03 – Conseil d'Etat

Le groupe PLR remarque que, dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, il y a un paragraphe intitulé « Entretenir et renforcer les relations entre Genève et Berne ». Il aimerait savoir en quoi consistent cet entretien et ce renforcement des relations entre Genève et Berne et si le nouveau Conseil d'Etat maintient cet axe fort ou si cela est désormais de la compétence du président. Dès lors que la majorité des décisions se prend à Berne, il est essentiel que la présence genevoise à Berne soit toujours plus forte.

M. Dal Busco répond que le Conseil d'Etat maintient et renforce même ces relations car le canton de Genève n'a certainement pas fait preuve par le passé de l'assiduité et de la présence requise, et cela lui a probablement coûté

cher, sur certains dossiers. Il y a de nombreux dossiers, et un de plus depuis le 9 février dernier où le Conseil d'Etat fait de son mieux pour faire en sorte que les pistes, qui vont être mises en œuvre pour concrétiser cette initiative, ne soient pas préjudiciables pour Genève. A titre d'anecdote, il signale qu'à lieu chaque début d'année un séminaire des cantons à Interlaken, au cours duquel les magistrats cantonaux et le Conseil fédéral se rencontrent et traitent de sujets à caractère fédéral mais à impact cantonal. Cette année, pour la première fois, la délégation genevoise était au complet, avec les 7 conseillers d'Etat et la chancelière. Les gens ont relevé que les Genevois étaient de retour.

Les relations extérieures sont certes du ressort du président du Conseil d'Etat, mais tous les conseillers d'Etat siègent également dans des conférences intercantionales. Ce jour à midi, comme avant chaque session, les conseillers d'Etat ont mangé avec les parlementaires fédéraux genevois ; ils ont passé en revue les dossiers à venir. Ils sont assistés de 3 lobbyistes ; ils souhaitent encore renforcer ce travail davantage.

Un commissaire (PLR) demande si les deux représentants genevois au Conseil des Etats, censés défendre Genève avant de défendre leurs convictions propres, tirent sur la même corde que le Conseil d'Etat.

M. Dal Busco indique qu'au cours du déjeuner de ce jour, ils ont beaucoup discuté des conséquences de la votation du 9 février dernier ; il faut, dans ce cadre-là, défendre au mieux les intérêts de Genève. Il croit que chacun en a pris conscience et il espère que cela va maintenant se concrétiser.

Le groupe socialiste évoque les votations de ce weekend où, par le passé, la gendarmerie était chargée de transporter les urnes à la Chancellerie. Il y a eu une réflexion, pour délester la gendarmerie de cette tâche, qui a été déléguée à Protectas. Le problème c'est que la gendarmerie connaissait très bien le canton et était très efficace. Cette fois-ci, certains présidents de locaux de vote ont attendu 2 à 4 heures avant que des gens de Protectas ne viennent chercher les urnes. Il se demande pour quelle raison ce ne seraient pas les présidents des locaux de vote eux-mêmes qui les amèneraient, plutôt que de payer une entreprise privée pour ce faire.

M. Dal Busco prend note de cette suggestion et la transmettra.

Le groupe des Verts considère qu'il faut une coordination entre le Conseil d'Etat et les élus genevois aux Chambres fédérales. Cela étant, ces personnes n'ont pas un mandat impératif ; elles sont élues par le peuple. Elle relève que ce que le commissaire (PLR) peut considérer comme allant à l'encontre des intérêts de Berne peut être perçu autrement par d'autres. Elle ne croit donc

pas qu'il soit possible d'attendre des votes précis de la part des conseillers aux Etat, en fonction de l'opinion des uns ou des autres.

### Programme O04.07 – Archives d'Etat

Le groupe UDC rappelle l'importance des archives d'Etat et les conditions extrêmement inquiétantes de leur conservation. Un accident majeur n'est pas inconcevable et, s'il arrivait, ce serait à cause de l'inconséquence des élus. Il faut absolument trouver une solution pour loger de manière correcte ces archives, qui sont vitales pour Genève.

Le MCG ajoute que ces archives sont un élément important du patrimoine de la République, dont il faut prendre soin.

M. Dal Busco indique que cette préoccupation est partagée par le Conseil d'Etat, qui est en train d'examiner des pistes intéressantes sur ce point.

### Programme O07 – Genève internationale

Le groupe PLR salue la décision du Conseil d'Etat de regrouper tout ce qui concerne la Genève internationale à la Présidence, car ils ont tous beaucoup souffert, par le passé, du manque de cohérence entre les différentes instances qui s'occupaient de ces questions.

Il signale que les commissaires sont toujours dans l'attente d'une vision consolidée de toutes les actions de la solidarité internationale entreprises par le canton. L'audition des HUG en sous-commission l'a interpellé ; il constate que la palette de la solidarité internationale est large, puisque les HUG ont aussi une activité dans ce domaine-là. Le groupe souligne que la gauche dit souvent que le canton ne fait pas assez ; or, en consolidant toutes ces actions, on arrive certainement à un montant considérable. En effet, Genève est le canton qui dépensait le plus pour la solidarité internationale, à savoir la moitié de la contribution total de tous les cantons, sans même prendre les montants consolidés. Vu la situation financière dans laquelle Genève se trouve, il faudrait mener une réflexion approfondie sur la question, qui a été menée par la Confédération. Au niveau de la DDC, il y a eu une remise en cause profonde du système de la solidarité internationale et de son efficacité, pour arriver à des méthodes qui ont été jugées plus productives, pour la Suisse ainsi que pour les pays bénéficiaires. Le groupe conclut en disant qu'il

est impensable de continuer à soutenir des projets à destination de pays qui refusent les accords de réadmission pour leurs criminels qui sont en Suisse.

Le groupe UDC signale que, par habitant, Zurich donne 6 fois moins que le canton de Genève, en matière de solidarité internationale.

### Programme O08 – Régional et transfrontalier

Le groupe UDC pense que, quelles que soient les opinions que l'on ait, la votation de dimanche dernier sur le plan genevois découle de différentes choses. Le Conseil d'Etat s'enthousiasme du GLCT. Il ne met pas en cause la compétence ou la volonté des gens concernés, mais dit simplement que les élus genevois n'ont rien à dire. Il rend hommage à M. Mettan, qui est le premier à avoir eu le courage, comme Président du Grand Conseil, de dire que les députés devraient s'occuper un peu plus des affaires transfrontalières, puisqu'ils avaient créé un organisme pour qu'il y ait des échanges. Il estime que des choses comme ceci sont de nature à augmenter la dichotomie entre le peuple et les instances, qui veulent lui faire avaler le grand Genève.

Le groupe socialiste explique que la proposition du Conseil d'Etat s'inscrivait dans le projet de grand Genève et la votation de dimanche dernier est un camouflet pour ce projet. C'est dommage, car c'était un signal qui aurait montré comment il était possible de coopérer sur un problème qui touche les deux côtés de la frontière. Il demande si ce vote remet en cause cette vision et le projet du grand Genève.

Le groupe socialiste dit avoir compris que les infrastructures des deux côtés de la frontière concernaient les populations des deux côtés de la frontière. Il a peur que ce signal, de dimanche dernier, soit catastrophique. Il ne faut pas considérer que la France est le dortoir de Genève, car certaines communes françaises assument des charges importantes, en termes d'infrastructures.

M. Dal Busco répond que le Conseil d'Etat a débattu de cette question, mais n'a pas tranché sur la suite. La réalité de la région n'a pas disparu avec ce vote et il y aura d'autres occasions, à l'avenir, pour débattre de cette question. Il a siégé comme représentant des communes dans le comité de pilotage du projet d'agglo 1, entre 2007 et 2010, et dans le projet d'agglo 2 par la suite. Son constat est que c'est un projet certes très bien, mais que la population des deux côtés de la frontière n'a pas eu l'occasion de s'approprier. Par le vote de dimanche dernier, c'est la première fois que la

population a pu donner indirectement son avis sur la question, par le biais d'un petit crédit.

Le Conseil d'Etat a des réflexions en cours, notamment au sujet des différents organes transfrontaliers existants.

Le groupe MCG constate, au fil des années, que la politique régionale de Genève ne démarre pas et ne pourra le faire, car elle est partie sur de mauvaises bases. L'on se retrouve face à une utopie et à des châteaux de sable, que l'on crée et qui se détruisent les uns après les autres, car l'on a fait l'économie d'une réflexion de fond de ce que devait être la relation entre Genève et sa région. Cette réflexion devrait être menée en profondeur et non pas par des bricolages institutionnels, comme cela est fait depuis des décennies. Il se réjouit que les comptes 2013 de ce programme marquent une baisse de presque 200 000 F par rapport à ceux de 2012. Il y a 4,63 ETP, ce qui est déjà beaucoup, et il espère que le coût de ce programme sera réduit, car il faut trouver des économies partout. Il préfère que l'on finance des enseignants à Genève, plutôt que des bureaucrates régionaux et transfrontaliers qui, selon lui, ne servent à rien.

Le groupe MCG pense qu'il faudrait avoir une unité de tous les partis et de tous les élus du Conseil d'Etat et du Grand Conseil car, du côté français, ils sont toujours confrontés au fait de ne jamais avoir la bonne personne pour dialoguer et décider, à cause des systèmes politiques différents ; les députés genevois n'ont pas l'équivalent dans la région, en France.

Il relève qu'il y a des problèmes qu'il faudrait essayer de résoudre car le MCG n'a jamais été opposé à la région ; il y est favorable, mais avec certaines règles. Par exemple, une PME française qui veut travailler en Suisse peut le faire facilement, alors que l'inverse est extrêmement compliqué, voire impossible, ce qui n'est pas acceptable. Au niveau de l'agriculture, pour exporter quelques bouteilles de vins régionaux de l'autre côté de la frontière, c'est mission impossible. Il faudrait avoir une unité pour construire cette région, qui est déjà une réalité. Il relève que le salaire des frontaliers représente 0,5 milliard de masse salariale par mois ; ce sont des sommes qui sont directement injectées dans l'économie de l'Ain et de la Haute-Savoie, qui font tourner les PME et génèrent des rentrées fiscales pour l'Etat. Ainsi, il ne faut pas considérer seulement ce que donnent les Genevois pour les infrastructures. Lorsque les Français hurlent au scandale parce que Genève a refusé de financer des P+R en France, il faut tout de même relativiser.

Il faut voir, dans les débats au niveau du GLCT, l'arrogance et la prétention dont font preuve certains élus français par rapport à Genève. Ainsi, si les élus n'arrivent pas à être unanimes du côté de Genève, ils se

retrouveront systématiquement avec des référendums. Enfin, il rappelle que, dans le CA des HUG et de l'AIG, il est prévu une place pour quelqu'un de la région, alors qu'il n'y a pas la réciproque de l'autre côté de la frontière. Il faut que les HUG soient un hôpital régional, car il est surdimensionné pour Genève ; or, la France s'en fiche.

Le groupe UDC remarque que c'est la Confédération qui s'occupe des accords internationaux et qu'à Genève, cela est délégué au Conseil d'Etat. Il est donc du rôle du Conseil d'Etat de s'occuper de cela. Or, on constate que cela ne fonctionne pas, raison pour laquelle il faudrait éventuellement changer la loi. Il y a des impressions de manque de légitimité et que le peuple est laissé de côté, par rapport à des dispositions qui vont être essentielles et qui vont transformer la vie du citoyen. Il faut absolument que le Grand Conseil fasse partie de cette affaire car, sinon, le dossier n'avancera jamais. Le CRFG représentait une montagne de bons sentiments mais, au final, rien n'a été concrètement fait. Au sujet de la santé, il rappelle que l'Etat français a construit un grand hôpital à 15 km des HUG, ce qui est aberrant vu le prix de la santé, qui pèse lourd dans le budget. Il constate que, s'agissant de projets importants, l'Etat français ne consulte pas les autorités genevoises et fait absolument ce qu'il veut ; c'est scandaleux, du point de vue de l'économie régionale.

Un commissaire (PLR) dit que l'intervention du groupe socialiste le fait réagir, car il plaint la situation des communes françaises voisines. Les interventions systématiques d'Antoine Vielliard, aujourd'hui maire de Saint-Julien, qui ne cesse de critiquer Genève, les communes, le système fédéral, le système fiscale, le système des multinationales, etc., n'aident pas non plus à la construction de la région. Il se demande s'il est toujours administrateur aux HUG, ce qu'il trouverait problématique.

M. Dal Busco signale que, selon lui, M. Vielliard siégeait aux HUG en tant que représentant, sur proposition des Conseils généraux des départements français limitrophes ; il y a une alternance entre un représentant pour la Haute-Savoie (M. Vielliard) et un représentant pour l'Ain. M. Vielliard représentait le premier et le nouveau représentant, pour l'Ain, n'a pas encore été nommé. Il ajoute que tous les autres administrateurs ont été nommés par le Conseil d'Etat le 9 mai dernier, et que M. Vielliard n'en faisait pas partie.

Il annonce que les difficultés sont aussi en partie liées à la structure décisionnelle et à l'organisation de l'Etat français. Il a, au sein du comité de pilotage de l'agglo 1, assisté à des disputes importantes entre des élus locaux, qui ont une vision très proche de celles des genevois, et des représentants de

l'Etat français ; la planification sanitaire est décidée à Paris et est fustigée par certains élus locaux, comme les députés le font aujourd'hui.

Il termine en mentionnant un bon exemple de gouvernance partagée : le Téléphérique du Salève.

### Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

#### **Les commissaires refusent la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble, par :**

Pour :	4 (1 Ve, 1 PDC, 2 PLR)
Contre :	4 (1 UDC, 3 MCG)
Abstentions :	7 (1 EAG, 3 S, 2 PLR, 1 UDC)

### Le président appelle la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

#### Programme P02 – Gestion transversale des ressources humaines

Le groupe PLR constate que le gouvernement précédent n'a pas brillé par ses réformes en matière de transversalité sur ces activités de support, raison pour laquelle il refusera la gestion de cette politique publique. Il espère que, par un vote négatif, le nouveau Conseil d'Etat se rendra compte qu'il faut travailler dans la transversalité de l'Etat et non plus dans les silos des départements. Il indique que La question de la transversalité est d'ailleurs au cœur d'un PL pendant en Commission ad hoc du Grand Conseil. Il estime que la gestion du PLEND a été calamiteuse par le Conseil d'Etat, jusqu'à la réforme qui est en train de se faire maintenant. Le nombre de PLEND suscités par la réforme démontre que le système avait été totalement sorti de son cadre initial ; le délai de 6 mois d'attente était très peu respecté, à l'exception majeure des HUG.

Le groupe MCG annonce que le MCG est opposé aux punitions collectives ; lorsque les annuités aux fonctionnaires sont refusées, cela énerve le MCG. En revanche, il a toujours dit que l'Etat était beaucoup trop gras. Il estime que le Conseil d'Etat doit continuer cette réforme sur l'administration genevoise, car Genève est parmi les cantons qui comptent le plus de fonctionnaires par habitants, ce qui n'est pas logique. Il faut se poser les

bonnes questions. M. Maudet a supprimé le poste de Delphine Perrella-Gabus, qui se retrouve au chômage, ce qui prouve qu'il est possible de supprimer des postes à l'Etat. En effet, il y a une obligation de recaser les employés durant 3 mois et, si l'Etat n'arrive pas à les recaser, ils vont au chômage. M<sup>me</sup> Perrella-Gabus a payé cash sa candidature au MCG. Sur le principe toutefois, cela signifie que des postes peuvent être supprimées ; dès lors, il estime que l'Etat doit supprimer des postes qui sont superflus. Il faut certes des enseignants supplémentaires, mais les directeurs, secrétaires généraux et autres assistants sont peut-être en nombre superflu. Il estime que les réformes n'ont pas été faites. Au niveau politique, le Conseil d'Etat pourra compter sur les votes du MCG, s'agissant de la suppression de postes superflus.

Le groupe annonce que le MCG va refuser la gestion de cette politique publique.

M. Dal Busco entend le discours du MCG : il ne veut pas toucher aux enseignants, aux policiers et aux professionnels de la santé, ce qui représente toutefois la grande partie de la fonction publique. Pour avoir un effet consistant, il est toutefois difficile d'imaginer réduire le nombre de fonctionnaires à l'Etat de Genève en n'agissant que sur les états-majors.

Le groupe UDC rappelle que, dans le cadre des discussions sur le PLEND, il avait demandé à M. Beer s'il pensait qu'il y aurait une augmentation importante du nombre de demandes de PLEND, comme l'UDC le pensait ; M. Beer avait répondu que tel ne serait très certainement pas le cas et que l'augmentation serait faible. Or, le nombre est passé de 254 à 1 106 et il estime que l'on s'est moqué du monde. Dès lors, il refusera la gestion de cette politique publique.

Le groupe PDC annonce qu'il ne refusera pas la gestion de cette politique publique, car il y a un vœu pieu et qu'il fait confiance en M. Maudet dans le domaine de l'informatique. Le PDC était surtout agacé par les lacunes constatées année après année en matière informatique, avec l'Etat comme client captif et des budgets totalement disproportionnés par rapport la réalité des autres cantons, qui ont pourtant les mêmes besoins que Genève. Le PDC apportera beaucoup d'attention et de rigueur au développement et à la gestion des systèmes informations.

Le groupe socialiste pense que, si certains veulent couper des postes, qu'ils le disent clairement, en indiquant au Conseil d'Etat où ils souhaitent qu'il coupe des postes ; ainsi, ils prendront leurs responsabilités.

## Programme P04 – Gestion du patrimoine de l’Etat (bâtiments et biens associés)

Le groupe UDC lit, dans le rapport du Conseil d’Etat sur ce point, que « la gestion du patrimoine a pour but d’acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics, cantonaux et extra-cantonaux ». On vient de leur annoncer qu’il manquait des sommes considérables pour ce faire ; il s’agit donc, à nouveau, de vœux pieux. Ils sont face à un problème, qui va devenir lancinant et qui implique des sommes énormes. L’Etat est, petit à petit, en train de perdre la valeur des bâtiments, car il n’est pas capable de les maintenir en état. C’est un point crucial, sur lequel ils ne devraient pas passer, comme ils le font, comme chat sur braise.

## Vote d’ensemble sur la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN

**Les commissaires refusent la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYEN dans son ensemble, par :**

Pour :	–
Contre :	10 (1 S, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
Abstentions :	5 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC)

## Le président appelle la politique publique O – ÉNERGIE

Le groupe MCG souhaiterait réellement que la politique énergétique du Conseil d’Etat puisse allouer les fonds nécessaires, pour faire les études permettant de savoir si la faille découverte entre le Jura et le Salève est exploitable de manière rationnelle, en géothermie de moyenne et grande profondeur.

Le groupe socialiste note que la question sous-jacente est celle de qui doit payer ce genre d’investissements de recherche entre le canton, qui doit avoir une certaine politique énergétique, et les SIG, comme bras armé et financier du canton et des communes. Il n’a pas d’a priori sur la réponse, mais n’est pas très favorable aux doublons. Les compétences techniques sont censées être plutôt au niveau des SIG. Ainsi, soit le canton subventionne les SIG pour

faire les études, soit il faut monter une autre structure en plus, ce qui ne lui semble pas idéal.

Il faut veiller à ne pas aller trop vite dans ce domaine, comme certains cantons suisses l'ont fait. Il faudra faire des propositions pour le budget 2015.

Le groupe socialiste indique qu'il préfère que l'on investisse en opportunité et qu'en Commission de l'énergie, ils ont vu que l'Etat pouvait faire des économies substantielles, avec des retours sur investissement rapidement réalisables dans l'assainissement des bâtiments. Lorsqu'il a demandé pour quelle raison il n'y avait pas plus d'investissements de ce genre, plutôt que des investissements dans des projets pharaoniques comportant des risques conséquents, on lui a répondu que l'Etat n'en avait pas les moyens financiers. Il estime qu'il faut mettre la priorité sur des projets rapidement rentables, ce que l'Etat ne fait pas. Il refusera le rapport de gestion de cette politique publique.

Le groupe MCG relève que Zurich est complètement autonome au niveau énergétique et vend même à l'extérieur, mais admet qu'il en est ainsi parce que le canton a le nucléaire. Le canton avait, à l'époque, investi de manière stratégique, notamment dans des barrages hydrauliques dans les Grisons, car il y avait des visionnaires. Le canton de Genève n'a pas réussi à faire cela, puisqu'il n'a que le barrage de la Grande Dixence, qu'il a payé 3 fois et qu'il vient de brader à Alpiq, au travers d'une structure de holding. Il termine en disant qu'il refusera également le rapport de gestion de cette politique publique.

### Vote d'ensemble sur la politique publique Q – ÉNERGIE

**Les commissaires refusent la politique publique Q – ÉNERGIE dans son ensemble, par :**

Pour :	3 (1 Ve, 1 PDC, 1 UDC)
Contre :	4 (2 S, 2 MCG)
Abstentions :	7 (1 EAG, 1 S, 4 PLR, 1 UDC)

### Deuxième débat

Le groupe PLR tient à souligner que cela concerne la gestion de l'ancien Conseil d'Etat. Eu égard aux divers votes, il annonce qu'il va refuser ce PL

car il désapprouve, globalement, la gestion qui a été celle du Conseil d'Etat durant l'exercice 2013, ce qui ne l'empêchera pas d'approuver les comptes, car il estime qu'ils sont justes.

Le groupe PDC annonce qu'il approuvera ce rapport de gestion du bout des lèvres, avec les nuances qui ont été évoquées, quelques satisfactions et des avertissements pour l'avenir.

Le groupe MCG déclare que le MCG va refuser ce rapport de gestion, au motif qu'il a dénoncé la politique gouvernementale durant environ 3,5 ans, car elle n'était pas la bonne.

A la demande d'un commissaire sur la signification des votes effectués sur chacune des politiques publiques, le président dit qu'il s'agit de signaux. Mais, en 9 ans, c'est la première fois qu'autant de politiques publiques sont refusées, en l'espèce 6 sur 17.

Le groupe EAG annonce que son groupe s'abstiendra sur la gestion globale, au vu du nombre de fois où il s'est abstenu sur la gestion des différentes politiques publiques.

Le groupe socialiste indique que les socialistes sont prêts à refuser ce PL. Cela pose toutefois un petit problème, car ils vont se retrouver avec une majorité qui n'est pas la leur. Le Conseil d'Etat de la précédente législature étant en majorité composé de ministres PLR et PDC, c'est à ces groupes d'assumer cette gestion. Il est donc paradoxal que ces groupes votent contre la gestion de leur conseillers d'Etats ! Cela pose la question de savoir qui soutenait ce Conseil d'Etat.

Constatant qu'il y a 3 blocs dans ce Grand Conseil, qui sont tous 3 insatisfaits, pour des raisons certainement différentes, le groupe socialiste relève le résultat : il y a une majorité pour refuser le rapport de gestion du Conseil d'Etat en 2013. Il y a surtout eu, plus que de réelles erreurs, des insuffisances majeures, des lacunes et des services qui dysfonctionnent depuis des années et qui n'ont pas connu d'amélioration notable. Dès lors, il ne lui semble pas possible d'accepter cette gestion du Conseil d'Etat.

Le groupe des Verts remarque que les précédentes législatures du Conseil d'Etat et du Grand Conseil avaient une majorité qui n'était pas celle de son parti. Les choix stratégiques et priorités qui ont été fixés n'étaient pas ceux soutenus par les Verts. Cela étant, n'ayant pas de faute de gestion majeure à reprocher au Conseil d'Etat, le groupe s'abstiendra sur le rapport de gestion.

Un commissaire (S) tient à relever le paradoxe qu'il va y avoir un rapporteur, qui devra relater les motifs d'opposition de 3 blocs différents, qui ne refusent pas la gestion pour les mêmes raisons.

Reprenant la parole, un commissaire (PLR) tient à indiquer qu'il a entendu la position de son groupe énoncée par un de ses collègues qui s'opposerait au rapport de gestion. Néanmoins, le groupe fait une pesée des intérêts entre les politiques publiques refusées et acceptées par le PLR ; ce dernier a voulu donner un signal fort sur les politiques publiques qui lui semblaient inacceptables dans leur gestion et problématiques dans leur résultat. Globalement, il va toutefois personnellement accepter le rapport de gestion.

### **Vote en deuxième débat**

Le président explique que, puisqu'une majorité semble être prête à refuser le rapport de gestion, il doit faire voter un article unique modifié, afin de ne pas vider le PL de son contenu.

M. Huber indique que l'article 138, al. 4 LRGC précise que le refus de la gestion du Conseil d'Etat doit se faire par le biais d'un amendement au projet de loi.

Le MCG propose ainsi que l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » soit modifié comme suit :

« La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2013 est *refusée* »

Le président met aux voix cet article unique, tel qu'amendé.

#### **L'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat », tel qu'amendé par le MCG, est accepté par :**

Pour :	6 (2 S, 1 UDC, 3 MCG)
Contre :	3 (1 PDC, 2 PLR)
Abstentions :	6 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 2 PLR, 1 UDC)

### **Vote en troisième débat**

#### **Le PL 11418, dans son ensemble, tel qu'amendé, est adopté par :**

Pour :	8 (3 S, 2 UDC, 3 MCG)
Contre :	3 (1 PDC, 2 PLR)
Abstentions :	4 (1 EAG, 1 Ve, 2 PLR)

Catégorie : à fixer par le Bureau du Grand Conseil

**Commentaires du rapporteur :**

Mesdames et messieurs les députés, eu égard aux explications et au compte rendu qui vous ont été fournis tout au long de ce rapport, le rapporteur de majorité vous recommande de faire bon accueil à ce rapport et de suivre ses recommandations en votant le PL 11418 tel qu'amendé.

***Annexe :***

- *Extrait du courrier du Département des finances (du 12 mai 2014) répondant à des questions de la Commission des finances sur les comptes 2013*

***Annexes consultables au Secrétariat général du Grand Conseil :***

- *Lettre de M. Barthassat (DETA) du 15 mai – Réponses aux questions sur la politique publique J Mobilité (suite à l'audition sur les comptes 2013)*
- *Lettre de M. Poggia (DEAS) du 20 mai – Complément d'information relatif à l'Hospice général (suite à l'audition sur les comptes 2013)*
- *Lettre de M. Maudet (DSE) du 28 mai – Réponses aux questions sur les naturalisations*
- *Lettre de M. Poggia (DEAS) du 30 mai – Réponses aux questions de la COFIN du 14 mai (audition sur les comptes de la p.p. K)*

**Projet de loi  
(11418)****approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2013**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 108 de la Constitution de la République et canton de Genève, du  
14 octobre 2012;  
vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République  
et canton de Genève, du 13 septembre 1985;  
vu les articles 25 et 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de  
l'Etat, du 4 octobre 2013,  
décrète ce qui suit :

**Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat**

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2013 est refusée.

## Impôt des personnes morales par branche économique

Années fiscales 2006, 2010, 2012 et 2013, situation aux comptes 2013, en millions de francs

## Impôt cantonal sur le bénéfice et le capital

Branche économique	2006			2008			2010			2012			2013 <sup>3</sup>		
	Effectif	Impôt	Part	Effectif	Impôt	Part									
Bâtiment et génie civil	856	12,1	4%	996	12,9	4%	1 208	18,0	4%	1 410	17,6	5%	1 410	17,2	5%
Industrie alimentaire et non alimentaire	568	11,3	2%	647	16,7	2%	739	18,3	3%	830	20,8	3%	830	21,1	3%
Industrie chimique et pharmaceutique	55	22,1	0%	71	23,8	0%	85	24,4	0%	107	26,9	0%	107	28,1	0%
Horlogerie et bijouterie	80	132,7	0%	104	162,0	0%	138	167,8	1%	166	267,4	1%	166	291,8	1%
Transports et communications	33	5,2	0%	40	10,3	0%	49	6,3	0%	54	15,4	0%	54	17,6	0%
Intermédiaires du commerce	2 037	152,2	6%	2 444	240,5	9%	2 848	200,2	10%	3 088	241,2	11%	3 088	239,5	11%
Commerce de détail	1 972	23,8	7%	1 761	28,4	7%	2 010	33,5	7%	2 222	27,8	8%	2 222	27,6	8%
Hôtellerie et restauration	710	7,8	3%	867	12,3	3%	1 028	11,7	4%	1 193	10,7	4%	1 193	10,8	4%
Banques et assurances	2 506	500,0	10%	3 085	370,1	12%	3 689	321,0	13%	4 257	331,7	15%	4 257	327,5	15%
Immobilier	2 174	56,3	9%	2 380	54,4	9%	2 633	69,0	10%	2 892	90,2	10%	2 892	76,0	10%
Conseil et service aux entreprises	3 771	84,8	16%	4 556	102,3	17%	5 434	99,0	20%	6 087	112,2	21%	6 087	113,4	21%
Autre	9 787	200,2	41%	9 234	188,3	35%	7 705	131,4	28%	6 994	141,3	24%	6 994	142,7	24%
Total	24 139	1 232,5	100%	26 175	1 221,9	100%	27 566	1 101,2	100%	29 300	1 303,1	100%	29 300	1 313,4	100%

Impôt fédéral direct<sup>2</sup>

Branche économique	2006			2008			2010			2012			2013 <sup>3</sup>		
	Effectif	Impôt	Part	Effectif	Impôt	Part	Effectif	Impôt	Part	Effectif	Impôt	Part	Effectif	Impôt	Part
Bâtiment et génie civil	856	3,7	4%	996	5,6	4%	1 208	7,8	4%	1 410	8,0	5%	1 410	7,3	5%
Industrie alimentaire et non alimentaire	568	4,9	2%	647	7,8	2%	739	8,7	3%	830	10,2	3%	830	9,8	3%
Industrie chimique et pharmaceutique	55	37,7	0%	71	29,0	0%	85	42,6	0%	107	43,6	0%	107	42,7	0%
Horlogerie et bijouterie	80	49,4	0%	104	61,1	0%	138	61,9	1%	166	101,3	1%	166	99,6	1%
Transports et communications	33	4,0	0%	40	3,2	0%	49	1,0	0%	54	3,2	0%	54	4,2	0%
Intermédiaires du commerce	2 037	434,9	8%	2 444	643,7	9%	2 848	461,7	10%	3 088	577,0	11%	3 088	520,2	11%
Commerce de détail	1 972	9,0	7%	1 761	11,0	7%	2 010	13,1	7%	2 222	10,6	8%	2 222	9,7	8%
Hôtellerie et restauration	710	2,7	3%	867	4,8	3%	1 028	4,4	4%	1 193	4,2	4%	1 193	3,9	4%
Banques et assurances	2 506	205,3	10%	3 085	214,8	12%	3 689	184,5	13%	4 257	146,6	15%	4 257	137,3	15%
Immobilier	2 174	28,2	9%	2 380	21,5	9%	2 633	36,1	10%	2 892	43,2	10%	2 892	34,4	10%
Conseil et service aux entreprises	3 771	69,4	16%	4 556	78,8	17%	5 434	79,9	20%	6 087	107,5	21%	6 087	101,8	21%
Autre	9 787	149,9	41%	9 234	107,6	35%	7 705	52,6	28%	6 994	49,9	24%	6 994	47,4	24%
Total	24 139	999,1	100%	26 175	1 188,8	100%	27 566	954,3	100%	29 300	1 107,2	100%	29 300	1 018,2	100%

<sup>1</sup> L'imposition des sociétés par branche économique n'est pas, du point de vue de la répartition, celle-ci n'est pas toujours représentative. Ce problème informatique est actuellement prioritaire et pris en charge par les responsables du système d'information fiscal de la DGS.

<sup>2</sup> Impôt fédéral direct: 100% (il comprend les parts fédérales: 63% et cantonales: 17%).

<sup>3</sup> L'impôt de l'année fiscale 2013 est quasiment entièrement estimé. Il s'agit d'une projection de 2012 sur la base d'hypothèses de croissance.